



Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse



Semestriel

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N° 23 – Avril 2012



IRIS

EDITIONS



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N°23 • Avril 2012

Équipe de réalisation

Auteurs

Sabrine Cipriano, Aynah Gangji, Benoît Laine, Pierre-François Michiels

Le dossier «New Deal Bruxellois» a été réalisé par Isabelle Grippa (Cellule «New Deal» du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale), Aynah Gangji (IBSA) et Sabrine Cipriano (IBSA)

Comité scientifique

Sabrine Cipriano, Aynah Gangji, Benoît Laine, Pierre-François Michiels, Astrid Romain

Coordination de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid Romain

Mise en page et impression

IPM Printing

Traduction

Data Translations

Direction de la Traduction du Secrétariat Général, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Éditeur responsable

Christian Lamouline, Secrétaire général du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Sabrine Cipriano

Tél. 02/800 38 65 – Fax 02/800 38 17

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

ibsa@mrbc.irisnet.be – www.ibsa.irisnet.be (la publication peut être téléchargée gratuitement en format pdf à cette adresse).

Dépôt légal : Éditions IRIS – D/2012/6374/219

Tous droits réservés. Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'IBSA. L'usage d'extraits de la présente publication sont cependant autorisés moyennant une mention de la source.



ISBN 9078580011



Table des matières

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	4
1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	5
1.1. Évolutions récentes de l'environnement international	5
1.2. Zone euro	7
1.3. Belgique	9
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	12
2.1. Activité économique	12
2.2. Marché du travail	25
3. DOSSIER : NEW DEAL BRUXELLOIS	30
3.1. Introduction	30
3.2. Contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le New Deal Bruxellois	30
3.3. Du Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois au New Deal Bruxellois	34
3.4. Le New Deal Bruxellois	35
3.5. Suivi du New Deal Bruxellois	40
3.6. Conclusion	44
GLOSSAIRE	45
RÉFÉRENCES	47
LISTE DES TABLEAUX ET DES ENCADRÉS	49
LISTE DES GRAPHIQUES	50

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 19 mars 2012, sauf mention contraire.

L'essentiel de la conjoncture

• En 2011, la **croissance économique mondiale** s'est poursuivie mais s'est avérée moins dynamique qu'en 2010, avec une progression moyenne annuelle de 3,8 %, contre 5,2 % un an plus tôt. Ce tassement est observé tant dans les pays avancés qu'émergents, même si le taux de croissance reste remarquable dans les pays émergents (+6,2 % en 2011) alors qu'il s'élève à seulement 1,6 % dans les pays avancés. Au sein de la zone euro, le climat conjoncturel s'est particulièrement dégradé dans le courant du second semestre 2011. Les mesures de rééquilibrage budgétaire et le renforcement du sentiment global d'incertitude, alimenté notamment par l'enlisement des débats autour de la restructuration de la dette grecque, ont pesé sur le rythme de croissance de cette zone. Dans les prochains mois, l'activité économique mondiale devrait continuer de progresser mais à un rythme modéré. Les dernières prévisions du FMI, revues à la baisse depuis notre dernier Baromètre, tablent sur une croissance du PIB mondial de 3,3 % en 2012 et 3,9 % en 2013. Le scénario d'une reprise en forme de «W» semble de plus en plus se dessiner.

• L'**activité économique belge** n'a pas été épargnée par la nette dégradation du climat conjoncturel observé au sein de la zone euro depuis la mi-2011. Encore soutenue au premier trimestre de l'année, la croissance du PIB belge s'est affaiblie graduellement au cours de l'année 2011, pour se retourner à partir du troisième trimestre 2011. Le PIB belge mesuré en volume s'est ainsi contracté de 0,1 % aux troisième et quatrième trimestres 2011, marquant l'entrée de l'économie belge en légère récession. Ce repli fait suite à une croissance proche de zéro de la demande intérieure, freinée par la contraction de l'investissement et la faiblesse de la consommation privée. La demande extérieure s'est également affaiblie en deuxième partie d'année, subissant le ralentissement de nos principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas). Selon les dernières estimations du Bureau fédéral du Plan (février 2012), le taux de croissance du PIB belge s'élèverait à seulement 0,1 % en 2012.

• Les indicateurs conjoncturels de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse montrent un essoufflement de l'**activité économique bruxelloise** au deuxième semestre de l'année 2011, ce qui est en concordance avec le net coup de frein observé aux niveaux national et international. Le rythme de croissance du chiffre d'affaires de nombreuses branches d'activité s'est affaibli durant le second semestre alors que certaines d'entre elles venaient à peine de retrouver des niveaux d'activité comparables à ceux observés avant-crise. C'est notamment le cas des branches industrielles et du commerce de gros, qui subissent le ralentissement de la demande extérieure. L'affaiblissement de l'activité est également observé dans les branches de services. Le volume de chiffre d'affaires est en baisse dans les branches «transport et communication» et «immobilier, location et services aux entreprises», mouvement qui s'est accéléré en deuxième partie d'année de sorte que ces deux branches évoluent fin 2011 dans une phase de conjoncture négative. En revanche, les branches «construction» et

«commerce de détail» ont continué d'afficher un niveau d'activité en progression au cours du second semestre. En ce qui concerne la **démographie des entreprises**, Bruxelles a enregistré une croissance soutenue du nombre d'entreprises actives sur son territoire tout au long de 2011, affichant un taux de croissance supérieur à celui du Royaume. Les créations d'entreprises ont dépassé pour la première fois le seuil des 10 000 unités dans la Capitale cette même année. En parallèle, les faillites ont augmenté de 22,6 % en 2011 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 2 348 unités. Avec un bond de 47,9 % en glissement annuel, le quatrième trimestre 2011 a été particulièrement difficile pour les entreprises de la Région sur le front des faillites, marquant un pic historique de 793 dépôts de bilan prononcés.

• Compte tenu de ces dernières évolutions, les **prévisions de croissance du PIB bruxellois** publiées en juin 2011, qui tablaient sur une progression en volume de 2,4 % en 2011 et de 1,7 % en 2012, devraient être révisées à la baisse pour ces deux années. La révision devrait être particulièrement sévère pour 2012 vu les dernières prévisions nationales du Bureau fédéral du Plan (croissance du PIB national de 0,1 % en 2012). Compte tenu de la structure d'activité bruxelloise, on s'attend à ce que l'impact de cette révision soit moins fort à Bruxelles que dans les deux autres régions.

• En ce qui concerne le **marché du travail bruxellois**, alors que le rythme de croissance du nombre de salariés bruxellois s'essouffle, celui du nombre d'heures prestées dans l'activité intérimaire connaît une contraction au cours de la seconde moitié de 2011. Au vu des résultats des enquêtes de conjoncture et des prévisions nationales, nous nous attendons à ce que cette décélération des indicateurs relatifs au marché du travail se poursuive en 2012 avec comme implication très peu de création d'emplois au cours de cette année. Les données relatives au chômage montrent, quant à elles, une année 2011 caractérisée par une conjoncture faiblement positive, la croissance récente du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) ayant été inférieure à la tendance de long terme (1,3 % sur un an contre 3 % par an en moyenne sur la dernière décennie). On s'attend toutefois à une dégradation de la situation conjoncturelle en 2012, avec une entrée dans une phase de conjoncture négative. Le nombre de DEI devrait ainsi croître sur les six mois à venir et approcher la barre des 110 000 unités.

• Le **dossier** de ce Baromètre est consacré au «**New Deal Bruxellois**», résultat d'une concertation sociale entre le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux et qui poursuit comme principaux objectifs un meilleur accès à l'emploi des Bruxellois et une croissance urbaine durable. Ce dossier reprend une synthèse des objectifs poursuivis par le New Deal ainsi qu'une description succincte de sa structure et de sa méthodologie, pour terminer par un chapitre relatif aux démarches destinées à suivre sa mise en œuvre.

I. Contexte macroéconomique

I.1. Évolutions récentes de l'environnement international

TABLEAU 1 : Perspectives internationales, 2010-2013

	2010	2011					2012	2013
	Total	I	II	III	IV	Total	Total (p)	Total (p)
PIB en euros chaînés ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾								
États-Unis	3,0	0,1	0,3	0,5	0,7	1,7	1,8	2,2
Japon	4,1	-0,7	-0,3	1,7	-0,6	-0,9	1,7	1,6
zone euro	1,9	0,8	0,1	0,1	-0,3	1,4	-0,5	0,8
Allemagne	3,7	1,3	0,3	0,6	-0,2	3,0	0,3	1,5
France	1,5	0,9	-0,1	0,3	0,2	1,6	0,2	1,0
Prix à la consommation ⁽²⁾ (moyenne de la période)								
zone euro	1,6	2,5	2,8	2,7	2,9	2,7	2,6	1,7
États-Unis	1,6	2,2	3,3	3,8	3,3	3,2	1,9	-
Taux de chômage ⁽³⁾ (moyenne de la période)								
zone euro	10,1	10,0	10,0	10,2	10,5	10,2	10,1	-
États-Unis	9,6	9,0	9,0	9,1	8,7	9,0	8,7	-

(1) Données désaisonnalisées et corrigées des effets calendaires, année de référence 2000. Voir glossaire pour une définition d'euros chaînés.

(2) Pourcentage de variation à un an d'écart

(3) Par rapport au trimestre précédent pour les chiffres trimestriels.

(p) Estimations.

Source : Eurostat, FMI- calculs IBSA

• Une dynamique qui s'essouffle

En 2011, la **croissance économique mondiale** a progressé à un taux moyen annuel de 3,8 % (FMI, janvier 2012), contre 5,2 % en 2010. L'élan de sortie de crise observé tout au long de l'année 2010 semble s'essouffler en 2011 sous l'effet du ralentissement du rythme de croissance de l'activité économique tant dans les pays émergents (principalement ceux d'Asie) qu'avancés (en particulier aux États-Unis, au Japon et dans la zone euro).

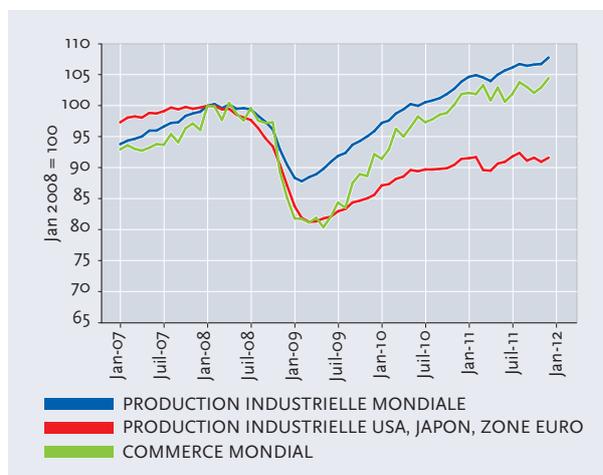
L'analyse de la production industrielle mondiale (graphique 1) montre que la croissance de l'activité écono-

mique mondiale s'infléchit de manière graduelle depuis l'été 2011. Si la **production industrielle mondiale** a progressé au troisième trimestre de 1,5 %, après la relative stagnation observée au deuxième trimestre 2011 (+0,1%), les données mensuelles dévoilent que ce rythme de progression a tendance à se tasser au fil du trimestre. Cet essoufflement s'est poursuivi au dernier trimestre de l'année (+ 0,6 % sur base trimestrielle), sous l'effet, en particulier, de la contraction de la production industrielle dans les pays avancés (-0,4 % en rythme trimestriel).

• Légère progression des échanges commerciaux

Le volume des **échanges commerciaux internationaux** (graphique 1) a continué de légèrement progresser, même si le rythme de croissance s'est affaibli durant la seconde partie de l'année 2011. Au troisième trimestre 2011, les échanges commerciaux étaient encore assez robustes avec une progression sur base trimestrielle de 1,4 % sous l'impulsion de la hausse des volumes importés et exportés dans les pays émergents d'Asie et au Japon (rebond technique après le séisme de mars et efforts de reconstruction). Cette dynamique ne s'est pas reproduite au dernier trimestre de l'année 2011. En effet, la baisse des volumes échangés dans les pays de la zone euro et le fléchissement des exportations au Japon et dans les pays émergents d'Asie ont nettement freiné cette dynamique des échanges commerciaux, qui affichent une progression d'à peine 0,3 % en rythme trimestriel au dernier trimestre 2011. Les causes de cet essoufflement sont multiples. Dans les pays émergents, il s'explique par la baisse de la demande intérieure, déprimée par des niveaux d'inflation élevés, les multiples durcissements de la politique monétaire de même que par le ralentissement de la demande émanant des pays avancés. Au sein de ces derniers, plusieurs pays de la zone euro connaissent actuellement une récession modérée, l'activité économique y étant freinée par les mesures de rééquilibrage budgétaire adoptées pour relever la situation de leurs finances publiques et diminuer les tensions des marchés financiers, craintifs quant à la soutenabilité de leur dette souveraine.

GRAPHIQUE 1 : Évolution de la production industrielle et du commerce dans le monde, 2007-2011



Source : Centraal Planbureau

• Assombrissement des prévisions de la croissance mondiale en 2012

Par rapport à notre dernier Baromètre, les analystes du FMI ont une nouvelle fois abaissé leurs prévisions de croissance pour les années 2012 et 2013. Selon les derniers chiffres présentés en janvier 2012, le FMI prévoit que la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,3 % en 2012 et à 3,9 % en 2013, soit une révision à la baisse de 0,7 et 0,6 point de pourcentage¹. Ces taux marquent un net ralentissement de l'activité économique au regard des 5,3 % enregistrés en 2010, première année de sortie de crise.

De nombreuses incertitudes pourraient ralentir davantage le rythme de la croissance mondiale en 2012, parmi lesquelles figurent l'intensification de la crise de la dette souveraine dans les pays de la zone euro et le ralentissement plus prononcé qu'attendu de la demande intérieure dans les principaux pays émergents. Le contexte économique international reste également incertain en ce qui concerne l'évolution à la hausse des prix des produits énergétiques sous l'effet d'une possible aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, et en particulier, en Iran.

¹ Voir glossaire.

1.2. Zone euro

• Coup d'arrêt dans la phase de reprise en 2011

Depuis la mi-2011, les indicateurs conjoncturels se sont particulièrement dégradés au sein de la **zone euro**. Les turbulences provoquées par le durcissement au fil de ces derniers mois des politiques budgétaires adoptées y ont interrompu la phase de reprise observée depuis la mi-2009. En effet, après avoir enregistré une croissance très légère au troisième trimestre 2011 (+0,1% en rythme trimestriel), le PIB de la zone euro s'est replié au dernier trimestre de l'année 2011 de 0,3 % par rapport au trimestre précédent, et ce, pour la première fois depuis la mi-2009. Depuis l'été, la zone euro affiche de moins bonnes performances que celles enregistrées aux États-Unis (voir tableau 1), mais ralentit moins qu'au Japon qui enregistre également une légère baisse de son PIB au quatrième trimestre 2011 (-0,5 % sur base trimestrielle).

Du côté de la demande intérieure, tant la consommation que l'investissement ont eu une contribution négative à l'évolution de la croissance du PIB de la zone. La consommation privée dont la croissance trimestrielle est passée de 0,3 % au troisième trimestre à -0,4 % au dernier trimestre 2011, se dégrade encore. Au dernier trimestre 2011, elle contribue négativement à la croissance (-0,2 %) alors que sa contribution était encore positive au troisième trimestre (+0,1 %). Les dépenses publiques, dont la croissance trimestrielle est négative depuis la mi-2011, ont contribué négativement à la croissance au dernier trimestre de l'année 2011, après une contribution nulle enregistrée au troisième trimestre 2011. Ceci est en ligne avec la forte détérioration des finances publiques observée dans de nombreux pays de la zone euro. Alors que les exportations nettes contribuaient encore positivement à la croissance au troisième trimestre 2011, leur contribution est devenue négative fin 2011.

Si le ralentissement de l'activité économique se marque dans tous les pays de la zone euro, des divergences de rythme de croissance demeurent parmi ceux-ci. Au dernier trimestre de l'année 2011, l'activité économique mesurée en rythme trimestriel s'est contractée en Allemagne, et ce, pour la première fois depuis le deuxième trimestre 2009. Les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique sont entrés en récession modérée fin 2011, affichant deux trimestres consécutifs de recul de leur activité économique. La Grèce et le Portugal, durement touchés par la crise, continuent d'afficher des taux de croissance négatifs tandis que la France est le seul pays du cœur de la zone euro à avoir connu une légère croissance de son PIB fin 2011 (+0,2 % par rapport au trimestre précédent).

Mesuré en volume, le PIB de la zone euro affichait toujours fin 2011 un niveau inférieur à son point haut d'avant la récession atteint au premier trimestre 2008. Ce constat ne s'applique cependant pas à tous les pays de la zone euro. Ainsi, l'Allemagne, la Belgique et la France ont retrouvé un niveau de PIB supérieur à celui observé avant la crise alors qu'il reste toujours en deçà en Espagne, en Grèce et en Italie.

Depuis le mois d'août 2011, l'euro se déprécie **par rapport au dollar** (graphique 2). Cette dépréciation fait suite aux fortes tensions sur le marché de la dette au sein de la zone euro et à la détérioration des perspectives de croissance de cette zone, qui devrait entrer en récession au premier trimestre 2012 pour le rester tout au long de l'année (voir ci-dessous). À la fin du mois de janvier 2012, le taux de change euro-dollar s'est établi à 1,29\$, atteignant son niveau le plus bas depuis août 2010. Il s'est ensuite légèrement apprécié en février où il s'est établi à 1,32\$.

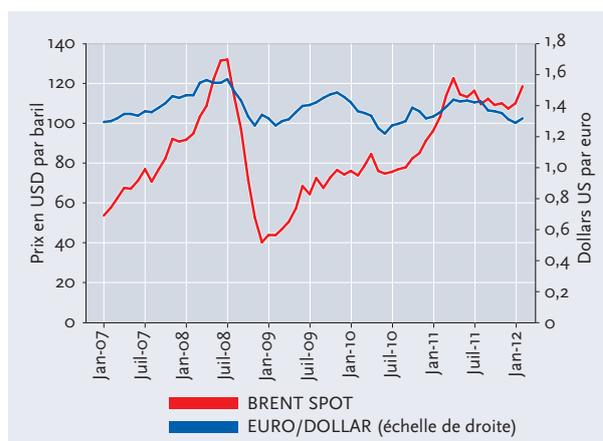
L'**inflation**, mesurée au départ de l'indice des prix à la consommation, s'est accélérée à l'automne et a atteint un pic de 3 % en octobre et novembre, pour ensuite retomber à 2,7 % en décembre 2011. Cette légère baisse est due à une stabilisation des prix des produits énergétiques. En effet, l'évolution des **cours du pétrole** (graphique 2) apparaît relativement stable depuis cet été, la cotation du prix du baril de pétrole oscillant entre 107 \$ et 113 \$ depuis août 2011. Fin janvier, le prix du baril de Brent s'élevait à 110,7 \$. Plusieurs facteurs expliquent cette stabilisation. Citons notamment : la croissance modérée de l'activité économique mondiale observée depuis l'été 2011, les conditions météorologiques relativement clémentes en Europe et la diminution des tensions géopolitiques liées au «printemps arabe» en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Cependant, depuis le début du mois de février, des tensions du côté de l'offre liées à la mise en place progressive d'un embargo des autorités européennes sur le pétrole iranien sont apparues, poussant de nouveau à la hausse le prix du baril de Brent. Il est ainsi remonté à une moyenne de 119\$ en février 2012, niveau le plus élevé depuis avril 2011. La **BCE**, à l'instar des autres banques centrales des économies avancées, continue de mener une politique monétaire accommodante et a lancé depuis cet automne de nouvelles mesures non conventionnelles parmi lesquelles figurent deux opérations inédites de refinancement à plus long terme. En novembre 2011, la BCE a mis un terme à son cycle de resserrement monétaire initié au printemps 2011 avec l'abaissement en novembre et en décembre de son taux principal directeur, revenu à 1 %. Dans les mois à venir,

la BCE pourrait abaisser son principal taux en deçà du plancher d'1 % observé jusqu'à présent pour soutenir la croissance au sein des pays de la zone euro.

S'élevant à 10,4 % au dernier trimestre 2011, le **taux de chômage** de la zone euro a légèrement progressé aux cours des deux derniers trimestres de l'année 2011 (voir tableau 1). Ce taux agrégé masque cependant d'importantes hétérogénéités entre les pays de la zone euro. Il s'établit à des niveaux très faibles en Autriche (4,1 %), aux Pays-Bas (4,9 %) et en Allemagne (5,6 %) alors qu'il se hisse à 22,9 % en Espagne et est proche de 20 % en Grèce (19,2 % en octobre 2011).

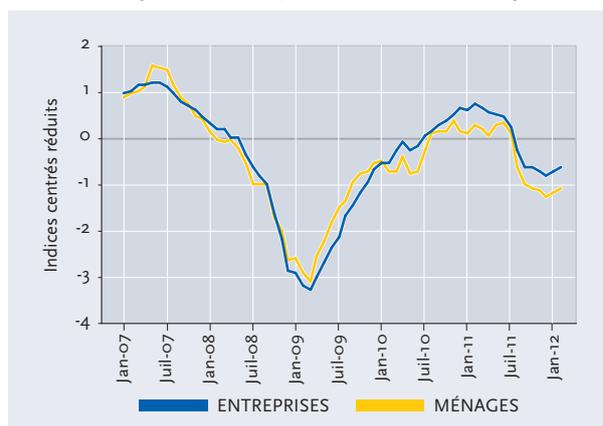
La crise de la dette et les mesures d'austérités budgétaires qui en découlent pèsent sur la **confiance des ménages et des chefs d'entreprise européens** (graphique 3). Depuis l'été 2011, on observe qu'elle se détériore. Les courbes évoluent en dessous de leur moyenne de long terme. L'année 2011 s'est toutefois terminée sur une note positive, avec un retournement des courbes observé en décembre 2011, indiquant un léger raffermissement du moral tant des ménages que des entrepreneurs, suggérant le retour à une activité économique modérée dans les mois à venir.

GRAPHIQUE 2 : Cours du pétrole et taux de change euro/dollar



Source: U.S. Department of Energy, Energy Information Administration, BCE

GRAPHIQUE 3 : Enquête sur la conjoncture auprès des entreprises et des consommateurs, zone euro, 2007-2012 (solde des réponses, centré réduit)



Source: Eurostat-calculs IBSA

• Contraction du PIB de la zone euro en 2012

Des premiers signes de stabilisation de l'activité économique apparaissent depuis le début de l'année 2012 au sein de la zone euro. Les risques souverains semblent s'atténuer avec l'accord intervenu durant le mois de février autour de la restructuration de la dette grecque, les créanciers privés et le gouvernement grec ayant conclu un accord, et l'adoption par la Commission européenne d'un second plan d'aide publique à la Grèce. Le PIB de la zone euro devrait cependant continuer de se contracter au premier semestre de l'année 2012 pour

ensuite se redresser et afficher une croissance modérée dans la seconde partie de l'année. La Commission européenne table à présent sur un repli temporaire et limité du PIB de la zone euro de 0,3 % en 2012 contre une hausse de 0,5 % annoncée dans ses prévisions d'automne. Ces perspectives de croissance sont moins pessimistes que celles formulées par le FMI qui s'attend à une contraction du PIB de la zone de 0,5 % en 2012 (FMI, janvier 2012).

I.3. Belgique

• Entrée en récession fin 2011

TABLEAU 2 : Chiffres-clés pour la Belgique

	2011					2012
	I	II	III	IV	Total	Total (p)
Taux de croissance du PIB en volume	-	-	-	-	1,9	0,1
<i>Par rapport au trimestre précédent</i>	0,9	0,3	-0,1	-0,1	-	-
Taux de croissance des composantes du PIB en volume*						
<i>Dépenses de consommation finale des particuliers</i>	0,0	0,1	-0,1	0,2	0,8	-0,1
<i>Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics</i>	0,2	0,3	0,6	0,3	0,8	0,9
<i>Formation brute de capital</i>	1,3	3,6	-0,6	-0,5	5,1	0,7
<i>Exportation de biens et services</i>	3,0	-0,2	-0,9	-0,7	4,8	0,5
<i>Importation de biens et services</i>	2,0	0,2	-0,2	-1,0	5,2	0,7
Marché du travail						
<i>Taux d'emploi (projection Hermes)</i>	61,3	62,5	61,7	-	63,6	64,0
<i>Emploi intérieur (en milliers, source ICN)</i>	4 539,1	4 555,3	4 556,7	4 553,3	4 547,5	4 553,9
<i>Taux de chômage (définition standardisée Eurostat)</i>	7,1	7,1	7,4	7,3	7,2	7,5
Prix à la consommation						
<i>Belgique (source BNB)</i>	3,6	3,3	3,6	3,4	3,5	2,6

Les chiffres trimestriels relatifs au PIB et à ses composantes sont issus du site internet de données de la BNB, Belgostat Online.

(p) Les chiffres annuels sont des prévisions issues de Bureau fédéral du Plan, "Budget économique", février 2012.

* Par rapport au trimestre précédent pour les chiffres trimestriels.

Source : BNB, BFP, DGSIE

Dans le contexte économique international décrit ci-dessus, l'activité économique en **Belgique** s'est également dégradée ces six derniers mois. Tous les indicateurs sont dans le rouge et l'activité économique belge est entrée en récession fin 2011, même si le repli observé reste limité. Le PIB mesuré en volume s'est contracté en rythme trimestriel de 0,1 % aux troisième et quatrième trimestres de 2011.

Le ralentissement de l'activité économique dans la deuxième moitié de l'année est observé dans toutes les branches d'activité. Le secteur de la construction a été particulièrement touché au troisième trimestre avec une diminution trimestrielle de la valeur ajoutée de 0,8 % pour légèrement se redresser fin de l'année, avec une croissance de 0,7 % en rythme trimestriel. Ce secteur subit les effets du retrait graduel des mesures liées au plan de relance, de la suppression de certaines réductions fiscales et primes accordées par l'État fédéral et de la dégradation du climat général des affaires. Dans l'industrie, le rythme de croissance élevé observé début 2011, s'est affaibli au fur et à mesure de l'année. Le tas-

sement de l'activité a été particulièrement net au troisième trimestre, avec une baisse de la valeur ajoutée (-0,3 %), pour ensuite se stabiliser au dernier trimestre 2011 (croissance nulle). Ce secteur souffre du ralentissement de la demande extérieure adressée à la Belgique sous l'effet en particulier de la diminution de la production industrielle en Allemagne. Dans les services, l'essoufflement de la demande intérieure a entraîné un affaiblissement de l'activité, avec une croissance nulle de la valeur ajoutée au troisième trimestre et une contraction au quatrième trimestre (-0,3 %). Cette évolution masque des divergences de croissance au sein de ce secteur. En effet, l'activité dans les services non-marchands est restée dynamique dans la deuxième moitié de l'année alors qu'elle recule dans les services marchands.

À l'analyse du tableau 2, qui décompose le PIB selon l'approche dépenses, on constate qu'au cours de la deuxième moitié de l'année, la demande intérieure (hors stocks) a été peu dynamique, avec une progression de -0,1 % au troisième trimestre et nulle au dernier trimestre de l'année. Elle a été freinée par la contraction

des investissements, sous l'effet principalement de la diminution des investissements des entreprises au cours des deux derniers trimestres 2011 et du ralentissement de la demande extérieure, avec une baisse tant des exportations que des importations (voir tableau 2). La contribution des échanges extérieurs de biens et services à la croissance du PIB belge a été négative en volume au troisième trimestre (-0,5 %), pour redevenir positive au dernier trimestre (0,2 %), sous l'effet notamment d'une plus forte baisse des volumes importés que des volumes exportés. La demande intérieure a par contre été soutenue par la consommation finale des administrations publiques, dont la croissance est restée positive aux troisième (0,6 %) et quatrième trimestres 2011 (0,3 %), même si son rythme de progression s'est affaibli entre ces deux périodes. Au dernier trimestre 2011, la consommation privée s'est légèrement redressée et a progressé de 0,2 %, après s'être contractée de -0,1 % au trimestre précédent.

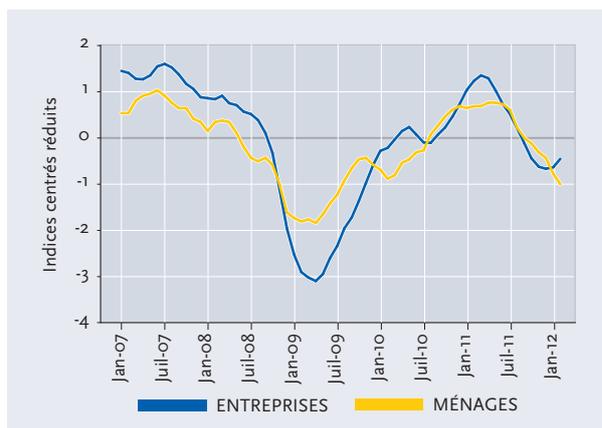
La dynamique de croissance de l'**emploi intérieur** enregistrée au cours du premier semestre ralentit depuis l'été 2011. Au troisième trimestre, l'emploi mesuré en nombre total de personnes s'est stabilisé (croissance nulle), pour ensuite légèrement se contracter fin 2011 (-0,1 %). Le **taux de chômage**, mesuré sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), est reparti à la hausse ces derniers mois et s'est établi à 7,2 % au quatrième trimestre de l'année 2011 (tableau 2). Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan (février 2012), les créations nettes d'emplois atteindraient 6 400 unités en 2012, ce qui est un recul significatif par rapport aux 56 200 unités créées en 2011 et aux 37 000 unités enregistrées en 2010. Dans ce contexte, le nombre de chômeurs devrait progresser de 19 400 unités en 2012 (prévisions révisées à la hausse par rapport à notre dernier Baromètre où une hausse de 9 500 unités en 2012 était annoncée), ce qui ferait remonter le taux de chômage de 7,2 % en 2011 à 7,5 % en 2012.

Depuis l'été 2011, l'**inflation** (tableau 2) s'est accélérée et a atteint un pic de 3,85 % en novembre 2011 pour redescendre légèrement à 3,7 % en février 2012. L'inflation a grimpé sous l'effet du renchérissement du prix des matières premières, en particulier des produits énergétiques, aggravé par la dépréciation de l'euro. Si ce rythme se confirme, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seraient indexés de 2 % respective-

ment en octobre 2012 et en novembre 2012. Sur l'ensemble de 2012, l'inflation devrait atteindre en moyenne annuelle 3,0 %, contre 3,5 % en 2011.

Les indicateurs de confiance (graphique 4) des entreprises et des ménages, laissent présager une conjoncture plutôt morose dans les mois à venir. Depuis l'été, l'indicateur de confiance des ménages s'est fortement dégradé. Il évolue depuis l'automne en dessous de sa moyenne de long terme et a atteint en février 2012 son plus bas niveau depuis juillet 2009. Les ménages sont particulièrement pessimistes en ce qui concerne les perspectives d'emploi et s'attendent à une nette détérioration du contexte économique général et de leur propre situation financière. En revanche, depuis le mois de février, ils apparaissent légèrement plus positifs quant à leur capacité d'épargne dans les mois à venir. Des signes positifs sont perceptibles dans l'enquête auprès des entreprises. La courbe de la confiance des entrepreneurs, qui était orientée à la baisse depuis le mois de mars 2011, s'est retournée au mois de janvier et est en hausse depuis, témoignant d'une légère amélioration du climat des affaires. Ce résultat agrégé dissimule cependant une évolution inégale entre les branches d'activités. En effet, la confiance des entrepreneurs s'est particulièrement raffermie dans l'industrie, poussant l'indicateur synthétique à la hausse. En revanche, elle continue de se dégrader dans les services, la construction et le commerce.

GRAPHIQUE 4 : Enquêtes sur la conjoncture auprès des entreprises et des consommateurs, Belgique, 2007-2012 (solde de réponses, centré réduit)



Source : BNB - calculs IBSA

• L'activité économique devrait rester morose au premier semestre 2012

Au vu de ces éléments, la croissance de l'activité économique belge devrait être proche de zéro au premier semestre 2012 pour ensuite renouer avec un niveau de croissance faible dans la deuxième partie de l'année. Cette reprise devrait être portée par les investissements publics qui devraient rester dynamiques suite à l'approche des élections communales et provinciales d'octobre 2012. La progression des exportations et des importations devrait s'accélérer en deuxième partie d'année, même si la contribution nette des exportations à la croissance devrait rester légèrement négative en 2012. La tendance baissière du taux d'utilisation des capacités de production, passant de 81,2 % à 78,4 % entre avril 2011 et janvier 2012, et qui continue d'évoluer en dessous de sa moyenne de long terme, laisse présager une baisse des investissements des entreprises dans les mois

à venir pour ensuite s'accélérer à la mi-2012. La consommation privée resterait déprimée en première partie d'année pour légèrement se raffermir par la suite. Dans ce contexte globalement atone, le Bureau fédéral du Plan (février 2012) a nettement révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2012 par rapport à celles publiées en septembre anticipant désormais une croissance de seulement 0,1 % contre un taux précédent de 1,6 %. Ces estimations sont supérieures à celles de la BNB et de la Commission européenne qui s'attendent à une contraction du PIB belge de 0,1 % en 2012. Ces prévisions sont évidemment fortement tributaires de l'évolution de l'environnement international et des nouvelles dispositions budgétaires qui seront mises en place dans les prochains mois par le Gouvernement fédéral et les entités fédérées.

2. Conjoncture à Bruxelles

2.1. Activité économique

- Les dernières données de la comptabilité régionale

TABLEAU 3 : Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2010

	Poids dans la valeur ajoutée totale	Croissance en volume	Contribution à la croissance	Contribution au différentiel avec le Royaume	Dont structure	Dont efficacité
Agriculture, sylviculture et pêche et industrie extractive (AA, BB)	0,02%	-8,83%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%
Industrie manufacturière (CC)	3,24%	25,80%	0,67%	0,03%	-0,51%	0,54%
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (DD, EE)	4,33%	-0,06%	0,00%	-0,05%	0,01%	-0,06%
Construction (FF)	2,80%	-4,19%	-0,12%	-0,15%	-0,01%	-0,14%
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants (GG, II)	11,70%	3,39%	0,39%	-0,24%	-0,12%	-0,11%
Transports et télécommunications (HH, JB)	9,00%	-2,39%	-0,22%	-0,03%	-0,04%	0,00%
Information et communication (JA, JC)	4,23%	2,30%	0,10%	0,10%	-0,01%	0,11%
Activités financières et d'assurance (KK)	17,85%	0,49%	0,09%	0,04%	0,09%	-0,04%
Activités immobilières (LL)	6,58%	1,26%	0,08%	-0,07%	-0,05%	-0,03%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MM, NN)	13,82%	0,43%	0,06%	-0,16%	0,02%	-0,18%
Administration publique (OO)	12,31%	1,96%	0,24%	0,14%	0,06%	0,08%
Enseignement (PP)	5,75%	0,48%	0,03%	-0,01%	-0,01%	0,00%
Santé humaine et action sociale (QQ)	5,14%	3,09%	0,16%	-0,06%	-0,07%	0,01%
Autres activités de services (RR, SS, TT)	3,21%	2,38%	0,08%	0,04%	0,02%	0,02%
Total	100,00%	1,54%	1,54%	-0,41%	-0,61%	0,20%

Source: ICN - calculs IBSA

L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) a publié en février 2012 les nouveaux chiffres de la comptabilité régionale portant sur 2010 et une révision² des données relatives à 2009. L'analyse des chiffres révisés fait apparaître un repli plus marqué de l'activité économique bruxelloise en 2009 que celui commenté dans notre Baromètre d'avril 2011, puisque la valeur ajoutée mesurée en volume s'est contractée de 1,8 % à Bruxelles en 2009 (contre une diminution de 0,5 % annoncée précédemment). Malgré cette révision, l'activité économique bruxelloise a moins souffert de la crise, la Flandre et la Wallonie enregistrant de leur côté des replis respectivement de 3,3 % et 2,9 % mesurés en volume. En 2010, la Région bruxelloise a renoué avec une croissance économique positive avec une progression de sa valeur ajoutée mesurée en volume de 1,6 % pour une progression en valeur de 4,3 % (0,6 % en 2009). Au niveau du Royaume, le rythme de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 2,0 % en volume et à 3,7 % en valeur en 2010, après un recul de respectivement 2,9 % en volume et 1,6 % en valeur enregistré en 2009.

Le tableau 3 reprend l'évolution entre 2009 et 2010 de la valeur ajoutée en volume ventilée par branche d'activité, permettant de calculer la contribution des différentes branches à la variation de la valeur ajoutée brute totale mesurée en volume. À l'analyse de celui-ci, il ressort qu'en 2010 la plupart des branches d'activité ont contribué positivement à la croissance de la valeur ajoutée, exceptions faites de la construction et de la branche «transport et télécommunication» qui ont contribué négativement. L'industrie, le commerce et les administrations publiques sont les trois branches qui ont le plus contribué à la croissance de la valeur ajoutée en termes absolus en 2010. Le retour à la croissance de nombreuses branches de services et, en particulier, des activités «de services administratifs et de soutien» et des «autres activités de services», a également soutenu la dynamique de croissance de la valeur ajoutée au sein de la Capitale au cours de cette période, même si certaines branches n'ont apporté qu'une faible contribution à la croissance en 2010.

En 2010, le différentiel de croissance de la valeur ajoutée en volume entre la Région bruxelloise et le Royaume s'élève à - 0,4 point de pourcentage (voir tableau 3). La méthode shift-share³ permet de décomposer cet écart de croissance et de l'attribuer soit à une différence de structure d'activité (effet structure) soit aux différences de performance des branches à structure d'activité constante (effet efficacité). Selon les résultats de cette analyse, le différentiel de croissance en défaveur de la Région provient uniquement d'un effet de structure négatif (- 0,6 point de pourcentage) alors que l'effet d'ef-

ficacité est resté positif (0,2 point de pourcentage) en 2010. Il s'agit d'un fait marquant étant donné que l'effet de la structure sectorielle joue habituellement en faveur de la Région bruxelloise (Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale n°7, janvier 2008).

L'analyse en détail de l'**effet de structure** indique que le déficit de croissance de la Capitale par rapport au Royaume est essentiellement imputable à l'industrie qui affiche un effet de structure négatif de -0,51 point de pourcentage par rapport au Royaume. La Région est pénalisée par la part plus faible de ce secteur d'activité au sein de la Capitale, alors que l'industrie a pleinement profité de la reprise de la demande étrangère, avec une croissance moyenne annuelle de sa valeur ajoutée en volume de 25,8 %. La branche «commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants», qui affiche un différentiel de croissance négatif, traduisant un effet de structure négatif mais également une moins bonne performance relative de la branche (effet d'efficacité) par rapport au reste du Royaume, a également contribué au déficit de croissance de la Région. En ce qui concerne la branche «activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien», la moins bonne performance de celle-ci a été compensée par son effet de structure positif, pour contribuer in fine positivement à la croissance régionale. Le différentiel négatif observé au niveau de la branche «transport et télécommunication», traduit un effet négatif en termes de structure, alors que la performance de cette branche est équivalente à celle observée au niveau du Royaume.

En ce qui concerne l'**effet d'efficacité**, celui-ci apparaît positif, ce qui peut être interprété comme une bonne performance relative des différentes branches d'activité au sein de la Région par rapport au niveau national. Ce résultat agrégé cache cependant des divergences au sein des branches bruxelloises. La Région a enregistré une bonne performance relative dans les branches «industrie», «information et télécommunication» et «administrations publiques», pour lesquelles l'effet d'efficacité important a permis de compenser l'effet de structure, quand celui-ci apparaissait négatif. La branche «activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien», qui a montré de moins bonnes performances relatives, affiche une contribution négative au différentiel avec le Royaume, toutefois atténuée par l'effet de structure positif. Le manque de performance de la branche «construction» par rapport au niveau national a été accentué par un effet de structure négatif, débouchant finalement sur un différentiel de croissance négatif de 0,1 point de pourcentage par rapport au Royaume.

² La nouvelle nomenclature des activités NACE 2008 (NACE Rév.2) a été appliquée pour l'année 2009.

³ Voir glossaire.

Les résultats de l'analyse shift-share permettent d'éclairer l'évolution de l'activité économique en Région bruxelloise en 2010. La Région bruxelloise, de par sa structure d'activité particulière orientée vers les services, a moins profité du rebond conjoncturel observé tout au long de l'année 2010. Ainsi, si en période de ralentissement conjoncturel, la structure d'activité

bruxelloise joue le rôle d'amortisseur par rapport aux chocs externes, à l'inverse, en phase de rebond conjoncturel, la Région profite légèrement moins de la dynamique de reprise de l'activité portée dans un premier temps par les activités industrielles. Sa structure d'activité joue ainsi à son désavantage.

• Structure de l'activité économique bruxelloise

TABLEAU 4 : Structure de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires en 2009, Région de Bruxelles-Capitale, à prix courants

	Part dans la valeur ajoutée en %	Part dans le chiffre d'affaires en %
Immobilier, location et services aux entreprises	24	18
Activités financières	18	6
Administration publique et éducation	18	0
Santé, action sociale, et services collectifs, sociaux et personnels	10	1
Transports et communications	9	8
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	5	29
Industrie manufacturière	5	14
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4	13
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	3	3
Construction	2	2
Hôtels et restaurants	2	1
Commerce et réparation automobile, commerce de détail de carburants	1	5
Agriculture, chasse et sylviculture, pêche et aquaculture, industries extractives	0	0
Total	100	100

En bleu : branches spécifiquement abordées dans notre analyse conjoncturelle.
Source : BNB - DGSIE

Le tableau 4 présente la part de la valeur ajoutée de chaque branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée de la Région de même que le chiffre d'affaires (source TVA) réalisé par ces mêmes branches, exprimé en pourcentage du total de l'ensemble des branches de la Région. L'examen de ce tableau permet de rendre compte du décalage existant entre la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et la part de chiffre d'affaires qu'elles génèrent. Les parties bleutées de ce tableau reprennent les branches spécifiquement abordées dans notre analyse conjoncturelle.

En 2009, les branches «immobilier, location et services aux entreprises» et «activités financières» représentent environ 40 % de la valeur ajoutée de la Région alors que la part du chiffre d'affaires réalisé par ces deux

branches équivaut à 25 % du total régional. À l'inverse, la branche «commerce de gros et intermédiaires de commerce» représente 5 % du total de la valeur ajoutée de la Région mais le chiffre d'affaires de cette branche pèse pour un tiers du chiffre d'affaires global réalisé par l'ensemble des branches de la Région. Cet écart s'explique notamment par le fait que la vente constitue la partie principale de l'activité de cette branche. Le poids des services dans la structure d'activité bruxelloise apparaît davantage dans l'analyse de la valeur ajoutée que dans celle du chiffre d'affaires. En effet, la part globale des branches «administration publique» et «santé, action sociale, et services collectifs, sociaux et personnels» représente environ un tiers de la valeur ajoutée bruxelloise, alors que ces branches ne génèrent quasiment pas de chiffre d'affaires.

• Analyse récente de la conjoncture

Les dernières valeurs observées (tableau 2) montrent un essoufflement de l'activité économique belge dans le courant de l'année 2011. Celui-ci s'est intensifié durant l'été 2011, avec pour effet que la Belgique termine l'année sous revue en légère récession, mettant un terme à la reprise observée depuis le deuxième trimestre 2009. Au vu des résultats d'enquêtes de confiance auprès des ménages et des entreprises, une période de stagnation, voire de poursuite de cet épisode de récession modérée, est attendue au cours de la première partie de l'année 2012. Un retour à la croissance devrait être observé en deuxième partie d'année, mais celle-ci resterait timide et serait portée par la reprise graduelle de la demande exté-

rieure. Si de telles estimations trimestrielles ne sont pas disponibles au niveau régional⁴, l'évolution conjoncturelle récente de l'activité économique bruxelloise peut s'analyser en ayant recours à des indicateurs alternatifs. Cette partie se propose d'aborder cette dernière selon l'approche production du PIB qui en décompose les évolutions par branche d'activité. Pour ce faire, l'analyse se base sur les données relatives au chiffre d'affaires⁵ par branche selon la source TVA et sur les résultats des enquêtes d'opinion de la BNB (enquête de conjoncture et depuis ce Baromètre-ci, l'enquête auprès des ménages bruxellois-voir encadré 1-), tous deux disponibles mensuellement et rapidement.

Encadré 1 : Confiance des consommateurs bruxellois : publication des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale depuis février 2012

La Banque nationale de Belgique réalise mensuellement, pour le compte de la Commission européenne, une enquête de confiance auprès des consommateurs ayant pour but d'établir un indice national de la confiance de ceux-ci. Afin de disposer de données représentatives pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBSA a demandé à la BNB d'agrandir l'échantillon bruxellois à partir du 1er janvier 2009. En février 2012, les résultats mensuels de cette enquête pour la Région bruxelloise ont été publiés pour la première fois par la BNB. À l'avenir, les résultats de cette enquête seront publiés mensuellement sur le site de l'IBSA (www.ibsa.irisnet.be) et de la BNB (www.nbb.be).

L'enquête de confiance sonde les ménages bruxellois quant à leur perception du climat économique et leurs intentions personnelles en matière de dépenses et d'épargne. Plus spécifiquement, cinq thèmes sont abordés dans cette enquête d'opinion : la situation économique générale, la situation financière person-

nelle, la capacité d'épargne, les intentions en matière d'achat de biens de consommation durables et les intentions en matière d'achat/de construction ou d'amélioration du logement. L'indicateur synthétique de la confiance des ménages est ensuite calculé au départ des soldes des réponses portant d'une part sur la perception des consommateurs au cours des douze prochains mois de la situation économique et du chômage en Belgique et d'autre part, sur la situation financière et l'épargne du ménage au cours des douze prochains mois.

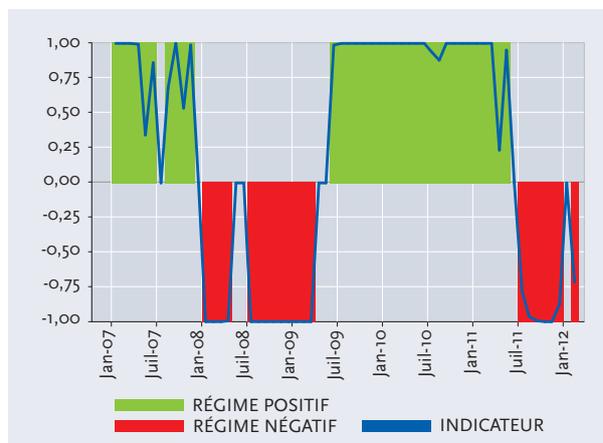
Ce baromètre du moral des consommateurs bruxellois permet d'enrichir les analyses conjoncturelles réalisées par l'IBSA en fournissant des informations quant au comportement des consommateurs bruxellois et en pointant les périodes de retournement. En outre, les résultats de cette enquête sont cohérents par rapport à ceux publiés au niveau des autres régions et du pays.

⁴ L'IBSA a développé un nouvel outil d'analyse conjoncturelle permettant d'estimer le PIB régional de manière trimestrielle par branche d'activité. Les résultats issus de ce nouveau modèle ont été publiés pour la première fois dans le Baromètre d'avril 2011. Lorsqu'un recul suffisant aura été acquis sur la méthode et ses résultats, ceux-ci seront intégrés de plein droit dans ce chapitre.

⁵ Les indicateurs par branche d'activité ont été établis selon la nomenclature NACE Rév.1 (NACE 2003) étant donné que les données relatives au chiffre d'affaires selon la source TVA ne sont pas publiées en NACE Rév.2 (NACE 2008).

Dans le sillage du ralentissement observé au niveau international et national (cf. chapitre 1), l'analyse de nos indicateurs conjoncturels montre un retournement du climat conjoncturel également au niveau de la Région bruxelloise. Si les Baromètres précédents ont mis en évidence que l'activité économique a affiché une très bonne résistance à la crise en Région de Bruxelles-Capitale en 2009, suivi d'un retour à la croissance dès 2010 qui s'est prolongé début 2011, les chiffres des deux derniers trimestres 2011 indiquent un net essoufflement de ce rebond de sortie de crise. Notre indicateur de retournement conjoncturel, qui permet de déceler les changements de régime conjoncturel dès que ceux-ci surviennent (voir encadré 2), est ainsi passé en régime négatif en juillet 2011, après deux années dans le vert (graphique 5). Depuis lors, il n'a montré qu'une légère hésitation en janvier 2012, pour retomber aussitôt dans la zone négative en février. Le rythme de progression de l'activité économique régionale devrait donc être repassé sous la croissance tendancielle à la mi-2011, ce ralentissement perdurant à ce jour.

GRAPHIQUE 5 : Indicateur de retournement conjoncturel



Source : IBSA

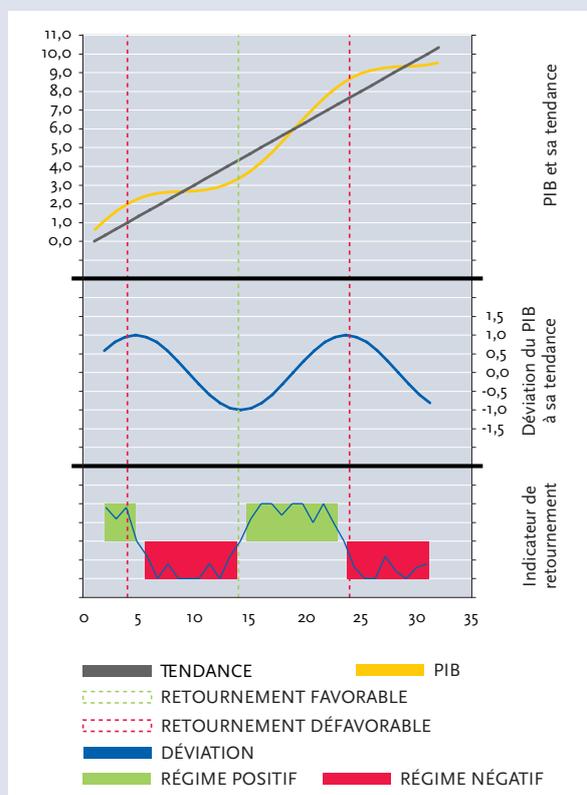
Encadré 2 : Indicateur de retournement conjoncturel

L'indicateur de retournement conjoncturel a pour objectif de déceler les retournements dans le cycle de l'activité économique dès qu'ils surviennent, malgré le retard avec lequel les chiffres officiels de PIB sont publiés (de l'ordre de 18 mois pour les séries régionales).

À cet effet, l'indicateur de retournement est construit comme un indicateur synthétisant l'information contenue dans les enquêtes de confiance auprès des entreprises bruxelloises. Ces résultats d'enquêtes sont les données les plus à jour permettant de juger du niveau d'activité économique dans la Région, sachant qu'ils sont publiés chaque mois par la Banque nationale de Belgique environ 20 jours après la date de l'enquête. En contrepartie, ils ne fournissent qu'une image qualitative de la situation économique et de son évolution. Du fait du traitement statistique appliqué à l'ensemble des réponses aux différentes questions de l'enquête, cette information qualitative, et surtout son évolution dans le temps, sont suffisantes pour déterminer avec une bonne précision les points de retournement à peu près en temps réel.

Le graphique 6 ci-contre illustre sur un exemple fictif la relation entre notre indicateur, l'évolution du PIB régional, et les points de retournement.

GRAPHIQUE 6 : Exemple de l'indicateur de retournement conjoncturel



Source : IBSA

Les retournements conjoncturels sont définis comme des changements de régime. On parle de régime positif (négatif) quand le taux de croissance du PIB est supérieur (inférieur) à sa moyenne de long terme.

Les moments de retournement (lignes pointillées verticales vertes et rouges dans les graphes ci-contre) sont donc ceux où l'on passe du régime négatif au régime positif (retournement favorable), ou vice versa (retournement défavorable). Ces retournements ne traduisent donc pas des pics et creux dans le volume d'activité (points bas ou hauts du PIB dans l'absolu, soit la courbe orange dans le premier graphe ci-contre), mais des points hauts et bas dans la déviation du taux de croissance observé à sa moyenne de long terme (soit pour la courbe bleue dans le deuxième graphe ci-contre).

Cette notion permet de bien distinguer entre les évolutions de long terme, qui ne sont par essence pas

conjoncturelles, et les évolutions «en déviation», de court terme, qui caractérisent la conjoncture.

L'indicateur de retournement détermine en pratique à chaque instant le régime dans lequel l'on a la plus grande probabilité de se trouver (graphique du bas ci-contre : la ligne bleue est la valeur prise par l'indicateur, le régime – bloc de couleur – en est déduit). Par extension, au moment des changements de régime, on peut déduire la présence d'un point de retournement.

L'indicateur donne deux informations. D'une part, le régime dans lequel se trouve l'activité économique en termes conjoncturels, d'autre part, la confiance que l'on peut accorder à cette évaluation, qui peut aussi s'interpréter comme «l'intensité» ou la «profondeur» du régime en cours. Si ce deuxième élément n'est pas statistiquement significatif, le régime est indéterminé et laissé en blanc sur le graphique. Il s'agit de moments instables, sans direction claire dans l'évolution conjoncturelle.

Ce retournement se confirme dans l'analyse par branche. Au second semestre 2011, de nombreuses branches d'activité semblent marquer le pas, alors que certaines d'entre elles venaient à peine de retrouver des niveaux d'activité comparables à ceux observés avant-crise. C'est notamment le cas du commerce de gros et des branches industrielles, dont l'activité est fortement liée à la dynamique des échanges internationaux. Les branches de services ne semblent pas avoir été épargnées. Depuis l'été, l'activité y apparaît nettement moins dynamique notamment dans les branches «transports et communication» et «immobilier, location et services aux entreprises», terminant toutes deux l'année 2011 dans une phase de conjoncture négative. Seuls la construction et le commerce de détail ont continué d'afficher un niveau d'activité soutenu au cours du second semestre 2011, avec des chiffres d'affaires en hausse. Les éléments les plus récents, basés sur les enquêtes auprès des entreprises, indiquent que la branche bruxelloise de la construction devrait être sensiblement plus vigoureuse dans les trimestres à venir. Dans le commerce et les services, les prévisions d'activité restent par contre orientées à la baisse en raison notamment d'une forte dégradation de la confiance des ménages, qui ont tendance à augmenter leur épargne, d'un niveau d'inflation élevé qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et de la poursuite d'une activité économique atone chez nos principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas).

Industrie

Le rythme de croissance de la **production industrielle nationale** (graphique 7) et du **chiffre d'affaires industriel à Bruxelles** (graphique 8) s'est affaibli au cours des six derniers mois de l'année 2011 pour apparaître proche d'une croissance nulle en fin de période. La courbe lissée de l'indice de la production industrielle nationale s'est aplatie au cours des derniers mois et se positionne en fin de période au niveau de sa tendance de long terme, même si pour l'instant la branche continue d'évoluer dans une zone conjoncturelle positive. Toutes les composantes de la production industrielle semblent touchées, avec un ralentissement plus net de la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement qui servent directement la demande extérieure. La production de ces biens subit de plein fouet le ralentissement des échanges internationaux et, en particulier, de la demande en provenance de nos principaux partenaires commerciaux que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (voir tableau 1). L'indice de la «production des biens de consommation», activité pourtant moins sujette aux variations conjoncturelles, fléchit également depuis le mois d'août mais de façon plus graduelle. Le ralentissement au niveau national est également visible au niveau de la Région où l'on observe une baisse du chiffre d'affaires au sein des **branches industrielles bruxelloises** au cours de la période sous revue. Celle-ci s'explique par la diminution du chiffre d'affaires dans la partie «industrie chimique» alors que le chiffre d'affaires déclaré pour la partie «matériel de transport» est resté soutenu. Depuis l'atteinte de son point haut pendant le printemps, le cycle conjoncturel des branches industrielles bruxel-

loises n'a cessé de fléchir, et se situe fin 2011 au niveau de sa tendance de long terme, mais reste pour autant dans un cycle conjoncturel positif. Comme annoncé dans notre dernier Baromètre, la branche semble être entrée fin 2011 dans une phase de ralentissement, après la phase de stabilisation observée pendant l'automne. Dans les mois à venir, sous l'effet de la poursuite du ralentissement de la demande extérieure adressée à ces branches (partie 1), le rythme de croissance de l'industrie pourrait continuer de s'infléchir, avec pour effet, si ce scénario se confirme, que le cycle conjoncturel évoluerait dans une zone conjoncturelle négative dans la première partie de l'année 2012.

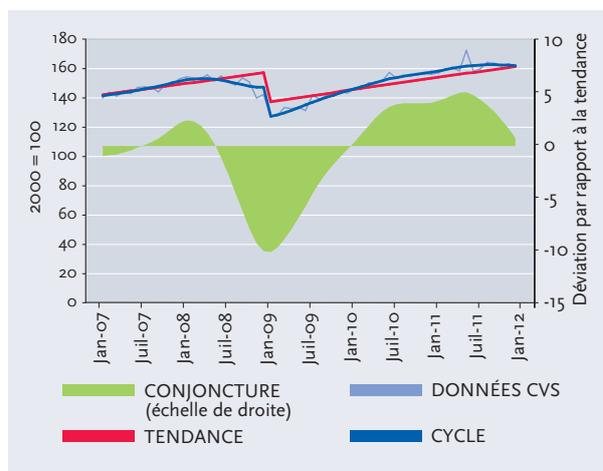
Commerce

Cette branche se caractérise par des différences marquées entre commerce de gros et de détail, tant en niveau qu'en évolution.

L'embellie observée en début d'année 2011 au sein de l'activité du **commerce de gros** ne s'est pas poursuivie au cours du deuxième semestre 2011, la branche semblant subir le ralentissement des échanges internationaux (voir partie 1) et la chute des activités industrielles dont elle est étroitement dépendante (graphiques 7 et 8). Comme l'illustre le graphique 9, le volume d'activité de la branche est globalement en baisse depuis le mois d'août, ce qui a conduit à un renversement de la tendance à partir du mois d'octobre 2011 avec le passage du cycle économique en zone négative. Si on complète cette analyse avec les résultats des enquêtes effectuées auprès des entreprises de la branche on peut penser que, dans un contexte de ralentissement général de l'activité au niveau international, l'activité du commerce de gros devrait rester peu dynamique au cours de la première moitié de l'année 2012.

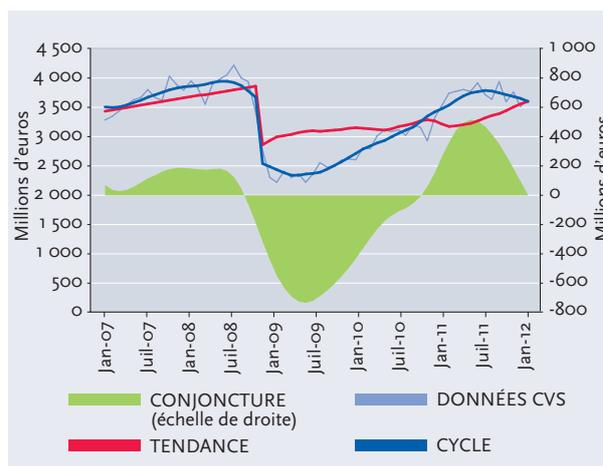
Le chiffre d'affaires dans le **commerce de détail** a continué d'augmenter au cours des six derniers mois de l'année 2011. La courbe lissée (graphique 10) se situe en fin de période légèrement au-dessus de sa tendance de long terme et le cycle conjoncturel se positionne dans une phase de conjoncture positive, fait qui n'avait plus été observé depuis 2008. Cette évolution était attendue au vu de la relative stabilisation des perspectives de la demande à trois mois adressée à la branche (graphique 10). La consommation semble ainsi s'être relativement bien maintenue au sein de la Capitale en cette deuxième partie d'année 2011, à l'inverse de l'activité dans les branches industrielles et du commerce de gros qui sont directement exposées à la demande étrangère. Dans les mois à venir, l'activité dans le commerce de détail devrait rester hésitante. En effet, d'un côté, les résultats des

GRAPHIQUE 76: Évolution conjoncturelle de l'indice national de production, Industrie (2000=100)



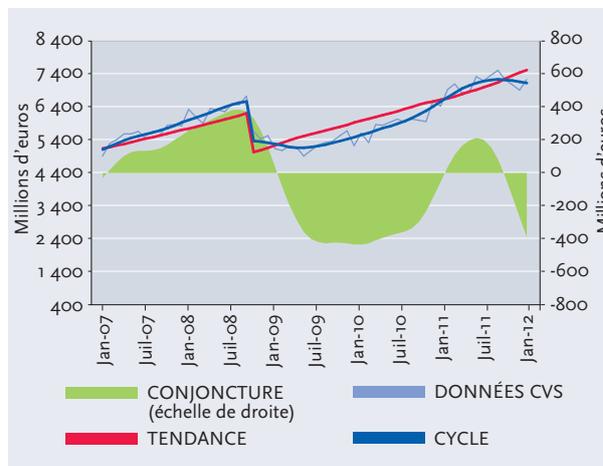
Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 8 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC (millions d'euros)



Source : DGSIE - calculs IBSA

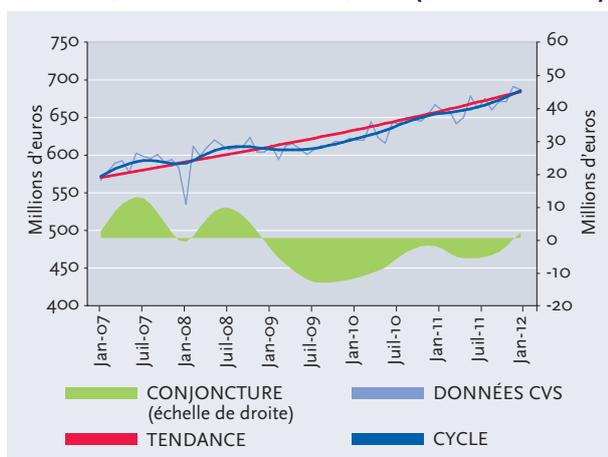
GRAPHIQUE 9 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC (millions d'euros)



Source : DGSIE - calculs IBSA

⁶ Données CVS = Données corrigées des variations saisonnières.

GRAPHIQUE 10 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC (millions d'euros)



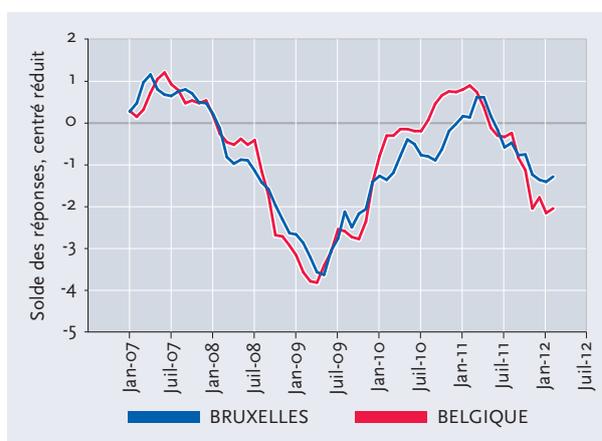
Source : DGSIE - calculs IBSA

enquêtes sur les prévisions de la demande (graphique 11) laissent présager que les entreprises s'attendent depuis le début de l'année 2012 à un léger raffermissement de l'activité dans cette branche. En revanche, les résultats des enquêtes effectuées auprès des ménages (graphique 12) portant sur les prévisions d'achats importants (meubles, télévision, machine à laver, ordinateur, etc.) augurent un essoufflement de l'activité de la branche dans les prochains mois étant donné que la courbe bruxelloise y est orientée à la baisse depuis novembre. Les ménages bruxellois, plus pessimistes que leurs homologues belges, anticipent une dégradation de leur capacité d'épargne dans le mois à venir, ce qui pourrait dès lors les amener à diminuer leur demande finale adressée à la branche.

Construction

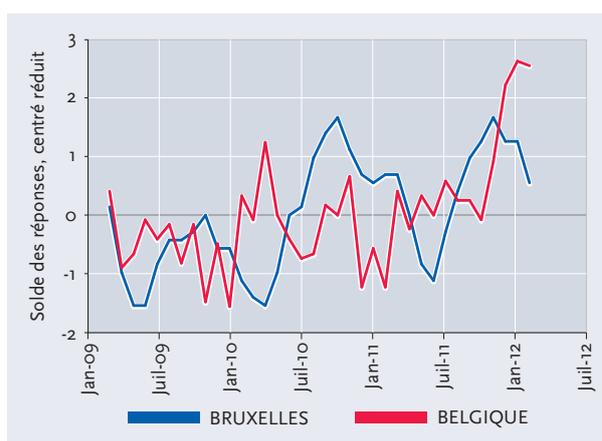
Les données de chiffre d'affaires pour Bruxelles montrent une hausse de l'activité dans le secteur de la construction au cours des six derniers mois de l'année 2011. Le chiffre d'affaires de la branche est revenu sur sa tendance de long terme et le cycle conjoncturel évolue depuis le mois de novembre dans une phase positive, ce qui n'avait plus été observé dans cette branche depuis l'automne 2009 (graphique 13). L'appréciation portée sur les carnets d'ordres tels que décrits par les entreprises de la branche est de nouveau orientée à la hausse depuis le mois de novembre, après la baisse temporaire observée au début de la période sous revue (graphique 14). Cette vision positive du secteur, probablement poussée par l'effet «Batibouw», laisse augurer une poursuite de l'amélioration de l'activité de cette branche dans la première partie de l'année 2012 à Bruxelles, les carnets d'ordres continuant par ailleurs d'être jugés nettement plus positivement qu'au niveau national.

GRAPHIQUE 11 : Perspectives de demande à trois mois dans le commerce, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)



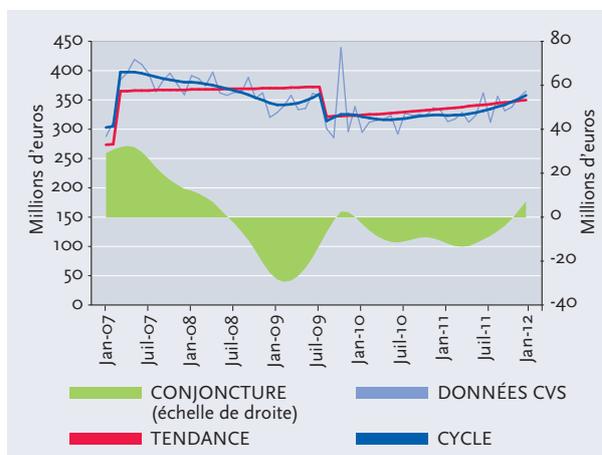
Source : BNB - calculs IBSA

GRAPHIQUE 12 : Prévisions d'achats importants des ménages bruxellois (solde de réponses, centré réduit)



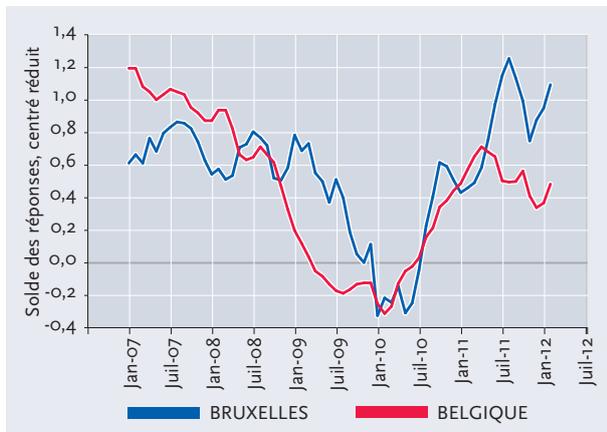
Source : BNB - calculs IBSA

GRAPHIQUE 13 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC (millions d'euros)



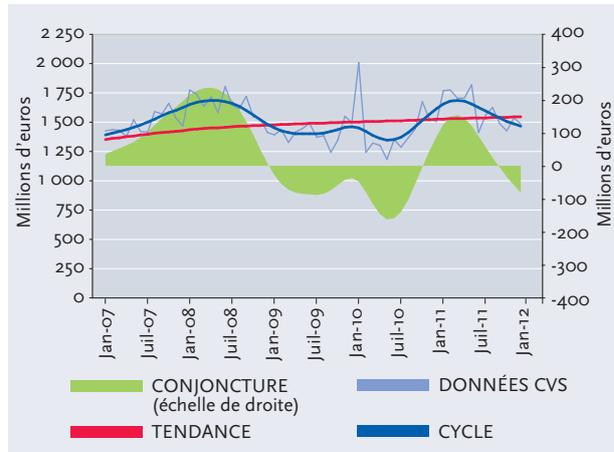
Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 14 : Évaluation des carnets d'ordres dans la construction, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)



Source : BNB - calculs IBSA

GRAPHIQUE 15 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et Communications, RBC (millions d'euros)



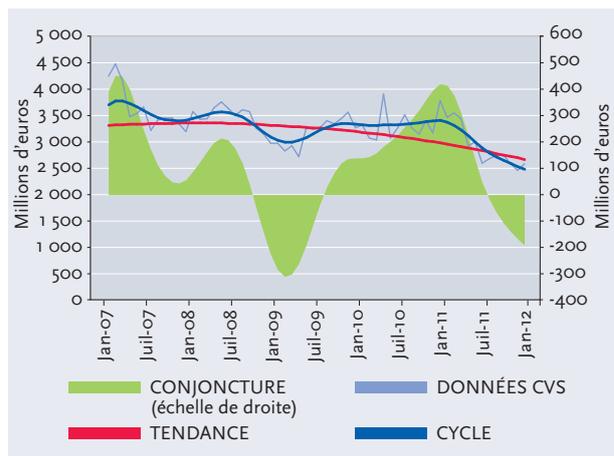
Source : DGSIE - calculs IBSA

Services marchands non financiers

Le ralentissement de l'activité observé dans les branches industrielles et l'essoufflement du marché intérieur n'a pas épargné les branches de services à Bruxelles, l'activité y apparaissant en baisse depuis l'été 2011. Les derniers chiffres disponibles pour la branche «transports et communications» montrent une diminution du chiffre d'affaires depuis le début de l'année 2011, mouvement qui s'est intensifié à partir de l'été, effaçant la dynamique positive observée fin 2010. La courbe lissée de la branche est repassée en dessous de sa tendance de long terme, dont l'orientation devient relativement plate, et le cycle conjoncturel évolue depuis octobre dans une zone négative (graphique 15). Les activités de transports subissent le ralentissement des activités dans le commerce de gros (graphique 9) et dans les branches industrielles (graphique 8), conduisant à une baisse des flux de marchandises. Au vu des dernières valeurs observées, signalant une baisse du chiffre d'affaires au sein de la branche, et du tassement des échanges internationaux, cette tendance baissière devrait se poursuivre dans les mois à venir. Quant à la partie communication, l'activité y est restée relativement soutenue ces six derniers mois, le chiffre d'affaires ayant continué de progresser. On s'attend cependant à un ralentissement de cette partie de la branche dans les prochains mois, en ligne avec la dégradation du climat d'affaires dans les activités de services.

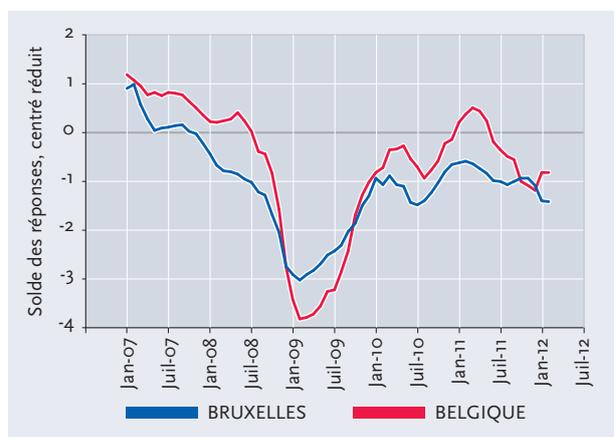
La dynamique de croissance de l'activité observée début 2011 au sein de la branche «immobilier, location, et autres services aux entreprises» s'est infléchi au cours du deuxième semestre de l'année (graphique 16). Cette dégradation du climat conjoncturel au sein de la branche interrompt momentanément la reprise d'activité observée tout au long de l'année 2010 et qui s'était poursuivie début 2011. Le ralentissement apparaît plus

GRAPHIQUE 16 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Immobilier, Location et Services aux entreprises, RBC (millions d'euros)



Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 17 : Perspectives d'activité dans les services, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)

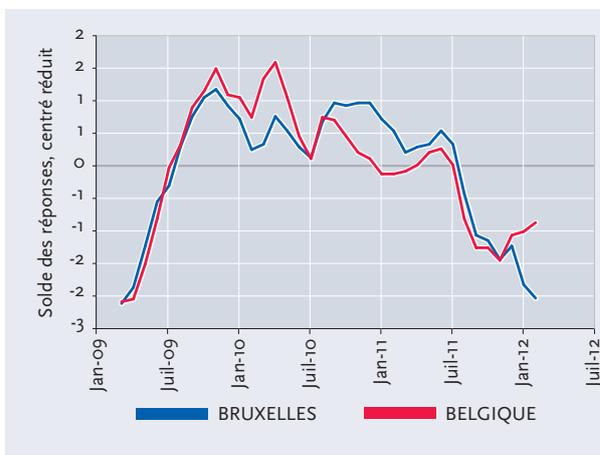


Source : BNB - calculs IBSA

prononcé dans cette branche étant donné que la tendance de long terme s'est retournée et apparaît à présent orientée à la baisse. Les dernières données de chiffre d'affaires montrent des volumes d'activité en baisse, avec l'atteinte d'un nouveau point bas fin 2011, après celui observé en janvier 2009. L'évolution négative de cette branche devrait peser lourdement sur les performances globales de la Région étant donné son poids important dans la structure d'activité régionale. Dans les prochains mois, cette tendance négative devrait se poursuivre, induite par le recul des branches industrielles dans un contexte général de ralentissement de l'activité économique mondiale.

Les enquêtes sur les perspectives d'activité dans les services (graphique 17) portent un message mitigé. Si la baisse de la courbe bruxelloise s'est interrompue au deuxième semestre de l'année sous revue, elle a repris depuis, si bien que la courbe continue d'évoluer en dessous de sa moyenne de long terme. Les chefs d'entreprise restent sensiblement moins confiants à Bruxelles que dans le Royaume début 2012, malgré une forte dégradation de la confiance des chefs d'entreprise au niveau national au cours du deuxième semestre. Les résultats d'enquête auprès des ménages bruxellois sont par contre très nettement orientés à la baisse. Ceux-ci apparaissent particulièrement plus pessimistes ces derniers mois quant à la situation économique générale (graphique 18) et s'attendent à une dégradation de leur situation financière future et de leur capacité d'épargne. Ce constat ne peut être transposé au niveau national où les ménages semblent plus confiants que

GRAPHIQUE 18 : Prévisions de la situation économique des douze prochains mois en Belgique des ménages bruxellois (solde de réponses, centré réduit)



Source : BNB - calculs IBSA

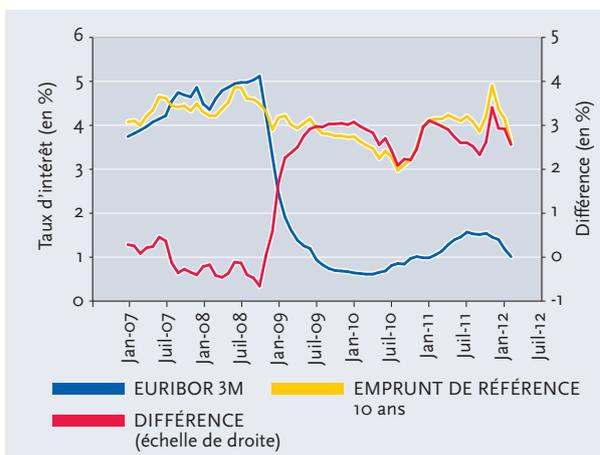
leurs homologues bruxellois. Dans les mois à venir, la poursuite attendue du ralentissement dans les branches industrielles et dans le commerce, devrait continuer d'impacter négativement l'activité dans les services. Si dans notre dernier Baromètre nous annoncions que le repli de l'activité serait un trou d'air passager, les dernières valeurs observées augurent à présent une poursuite de la tendance baissière dans le secteur des services.

Services financiers

La situation de Bruxelles est bien spécifique au sein du Royaume en ce qui concerne les services financiers. Non seulement la concentration de ce type d'activités y est plus grande, mais elle est également de nature différente. En effet, la présence de sièges centraux ou régionaux de grands établissements amène des activités de banque de gros et d'investissement dont les caractéristiques sont éloignées de l'activité commerciale et de détail prévalant sur le reste du territoire national.

Cette branche est plus difficile à appréhender de façon quantitative, ces services n'étant globalement pas soumis à la TVA. Les activités de cette branche ne sont pas non plus couvertes par les enquêtes de conjoncture de la BNB. Nous avons donc recours à des indicateurs alternatifs permettant d'approcher la marge d'intermédiation, un des principaux déterminants de la valeur ajoutée

GRAPHIQUE 19 : Taux d'intérêts de référence pour la marge d'intermédiation bancaire



Source : BNB - calculs IBSA

pour cette branche. Cette marge varie en fonction du volume des encours de crédits (graphique 20) et du différentiel de taux entre prêt à moyen ou long terme (ici représenté par le taux sur les emprunts d'État à 10 ans) et le financement interbancaire à court terme (Euribor à 3 mois) (graphique 19).

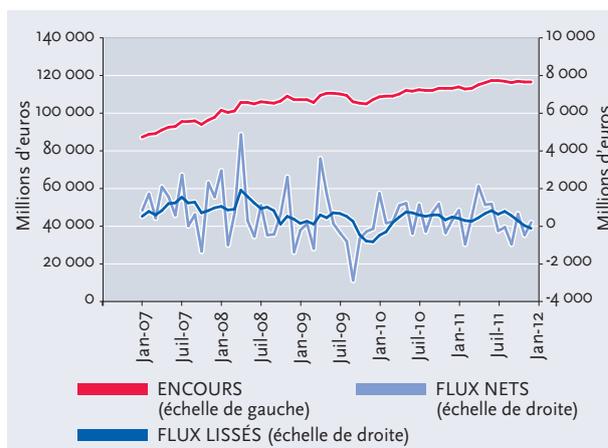
À partir du graphique 19, on observe que la valeur ajoutée au sein des services financiers a tendance à augmenter ces derniers mois à la suite de la hausse des marges d'intermédiation sur les encours de crédit. En effet, la différence entre les taux à court et à long termes s'est affichée en hausse au cours de la période observée. Cette évolution reflète d'une part, la baisse des taux à court terme induite par les deux baisses consécutives, opérées en novembre et en décembre, du principal taux directeur de la BCE. D'autre part, la hausse des taux à 10 ans ont fortement augmenté sous l'effet de l'intensification des tensions autour de la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro (voir partie 1). Une légère détente est apparue en fin de période avec la baisse des taux à long terme, observée à la suite des interventions répétées de la BCE sur le marché interbancaire (voir partie 1) et des décisions prises au sommet européen de janvier aboutissant à l'adoption d'un traité de discipline budgétaire devant être ratifié par les pays de la zone euro. Dans les mois à venir, la BCE devrait continuer de maintenir une politique monétaire accommodante, ce qui devrait amener les taux à court terme à se détendre davantage dans la première partie de l'année 2012. Ce mouvement pourrait accroître les marges d'intermédiation de cette branche à Bruxelles, dans l'hypothèse où les taux à long terme restent élevés. Il faudra cependant attendre les valeurs des prochains mois, de même que les décisions de la BCE, pour pouvoir tirer des conclusions plus avant sur l'évolution de la marge d'intermédiation, déterminant la valeur ajoutée de cette branche.

Après une nette hausse observée en première partie d'année, les dernières valeurs disponibles indiquent une stagnation des encours globaux de crédits (graphique 20)

• Démographie d'entreprises

Après un ralentissement sensible de la croissance du nombre d'**entreprises actives**⁸ observé à Bruxelles jusqu'au premier trimestre 2010, le rythme de progression exprimé en glissement annuel est depuis reparti à la

GRAPHIQUE 20 : Encours et flux effectifs de crédits, Belgique (millions d'euros)



Source : BNB - calculs IBSA

accordés par les établissements belges au deuxième semestre 2011, signe d'un simple renouvellement des crédits accordés plus qu'une expansion de ceux-ci. Cette stagnation s'inscrit dans un contexte où les critères d'octroi de crédits aux sociétés non-financières sont restés inchangés au cours des six derniers mois. Ainsi, l'assiette sur laquelle s'exerce la marge d'intérêt s'est infléchie, diminuant le potentiel de croissance de la valeur ajoutée pour la branche. Cette évolution était attendue au vu de la diminution du degré d'utilisation des capacités de production⁷, qui s'est intensifiée en deuxième partie d'année. Le climat d'affaires actuellement morose pourrait inciter les entreprises à reporter certains investissements productifs, liés à une demande de crédits, voire à diminuer la voilure de ceux-ci. La hausse des marges d'intermédiation bancaire décrite ci-dessus pourrait cependant atténuer en partie l'impact de la baisse des volumes de crédits. Ainsi, dans les prochains mois, la croissance de la valeur ajoutée au sein de la branche devrait rester modérée, apparaissant en ligne avec la perception du ralentissement généralisé de l'activité économique au niveau national et international dans les mois à venir.

hausse (graphique 21). Seul le premier trimestre 2011 a été marqué par un léger fléchissement dans cette évolution, avant de laisser la place à une nouvelle accélération. Les chiffres du quatrième trimestre 2011 confirment

⁷ Selon l'enquête trimestrielle sur les capacités de production, le degré d'utilisation des capacités de production est passé de 81,2 % à 78,4 % entre le mois d'avril 2011 et de janvier 2012.

⁸ Les données commentées ici concernent uniquement les entreprises assujetties à la TVA reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

cette dernière tendance avec une augmentation particulièrement vigoureuse de 2,7 % par rapport à la même période l'année précédente. Sur l'ensemble de 2011, les taux de croissance bruxellois se sont révélés supérieurs à ceux du Royaume. Fin 2011, la Région totalisait 84 877 entreprises actives, pour 82 607 en 2010.

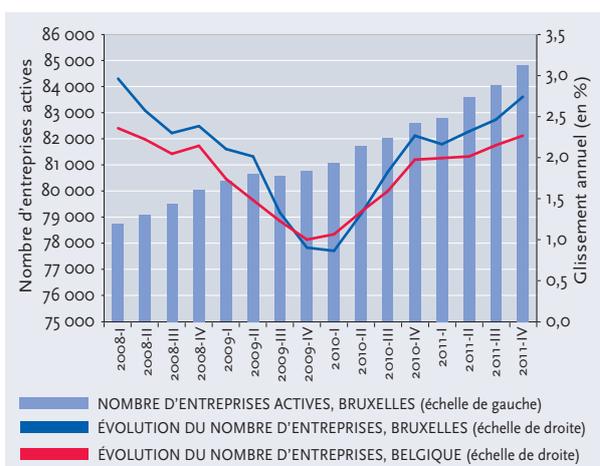
En 2010, la Région de Bruxelles-Capitale avait connu une forte progression du nombre de **créations d'entreprises** par rapport à 2009 (+ 1 386 unités). Le graphique 22 montre que les créations y ont encore augmenté en 2011, dépassant pour la première fois le seuil des 10 000 unités. La croissance du nombre de créations a toutefois été moins importante cette année et est essentiellement attribuable à la poussée observée au premier trimestre 2011 qui constitue un pic historique depuis 2007.

En termes de taux de création, les trois derniers trimestres de 2011 enregistrent des scores pratiquement identiques à ceux de l'année précédente, seul le premier trimestre se distinguant par une valeur nettement plus élevée. Au quatrième trimestre 2011, comme d'ailleurs sur l'ensemble de la période étudiée, Bruxelles a bénéficié d'un taux de création supérieur à celui de la Belgique, avec 2,9 entreprises créées sur base trimestrielle pour 100 entreprises actives contre un ratio de 2,3 au niveau national.

Les **cessations d'entreprises** localisées sur le territoire de la Région ont augmenté chaque année entre 2009 et 2011 où elles ont atteint 7 574 unités (graphique 23). Les deux derniers trimestres de 2011 s'inscrivent toutefois en baisse par rapport à la même période l'année antérieure. La hausse observée globalement en 2011 provient entièrement du nombre élevé d'entreprises ayant mis un terme à leur activité au premier trimestre de cette année. De façon générale, Bruxelles affiche un taux de cessation plus important que celui de l'ensemble du pays. Durant les trois derniers mois de 2011, pour 100 entreprises existantes, on comptabilisait 1,8 fin d'activité contre 1,5 au niveau belge. Ce taux reste toutefois globalement inférieur à celui des créations, ce qui explique en partie l'augmentation du stock d'entreprises actives dans la Capitale⁹. En outre, on notera que l'écart favorable entre les créations (en hausse) et les cessations (en baisse) s'est accentué au quatrième trimestre 2011.

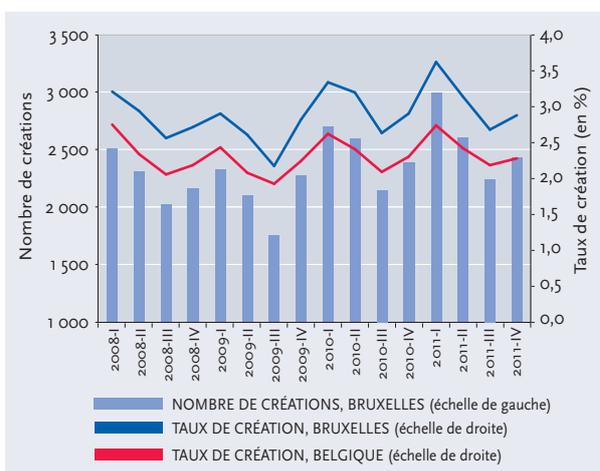
Les **faillites d'entreprises** ne constituent qu'une fraction de l'ensemble des cessations d'activité. Cette proportion, déjà traditionnellement plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays, a bondi au quatrième trimestre 2011 : plus d'une cessation sur deux résultait d'une faillite dans la Capitale, contre une sur quatre au niveau national.

GRAPHIQUE 21 : Nombre d'entreprises actives, 2008-2011



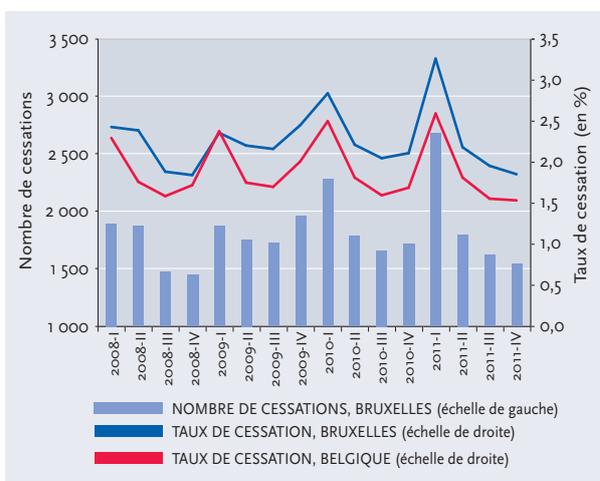
Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 22 : Créations d'entreprises, 2008-2011



Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 23 : Cessations d'entreprises, 2008-2011



Source : DGSIE - calculs IBSA

⁹ Outre les créations et les cessations, le nombre d'entreprises actives à Bruxelles dépend également des immigrations et des émigrations d'entreprises en provenance ou à destination des autres régions ou de l'étranger. Bruxelles est la seule région qui affiche un solde migratoire d'entreprises négatif. En 2011, la Capitale a vu le départ de 405 entreprises en termes nets, soit la perte la plus faible depuis les cinq dernières années.

Sur l'ensemble de 2011, le nombre de dépôts de bilan d'entreprises bruxelloises a augmenté de 22,6 %, totalisant 2 348 cas. Pour le seul quatrième trimestre 2011, la progression a atteint 47,9 % en glissement annuel, avec un pic historique de 793 faillites prononcées durant cette période (graphique 24). Sur la décennie écoulée, c'est aussi le premier trimestre pour lequel le nombre de défaillances à Bruxelles a dépassé celui observé en Wallonie.

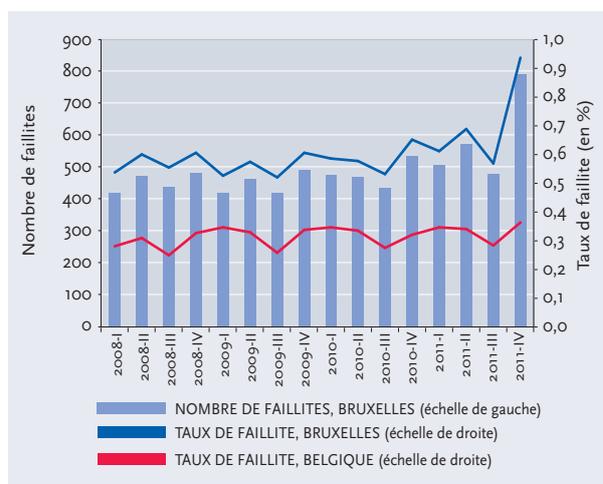
En moyenne, une entreprise bruxelloise a deux fois plus de risque de déposer le bilan qu'une entreprise belge. Comme on peut le voir au graphique 24, le taux de faillite dans la Capitale a en outre connu une forte augmentation au quatrième trimestre 2011, s'approchant du seuil de l'unité sur base trimestrielle (contre un taux de près de 0,4 % pour le Royaume). Sur l'ensemble de 2011, on a dénombré une faillite pour 36 entreprises actives sur le territoire régional (une pour 76 au niveau national). Le taux de faillite supérieur à Bruxelles peut s'expliquer en partie par le nombre élevé de créations d'entreprises que la Région a enregistré au cours des dernières années, dans la mesure où les jeunes entreprises représentent une part importante des dépôts de bilan constatés.

En 2011, trois branches d'activité ont concentré un peu moins de 6 faillites sur 10 en Région bruxelloise. Il s'agissait du commerce¹⁰ (28,5 % du total), de l'horeca (15,6 %) et de la construction (14,3 %).

Dans le commerce, les faillites ont progressé de près de 16 % en 2011, la baisse observée au troisième trimestre n'ayant pas compensé les fortes augmentations des deuxième et quatrième trimestres en glissement annuel. Le graphique 25 révèle que depuis septembre 2009, l'évolution du nombre de défaillances d'entreprises dans cette branche fluctue quelque peu au-dessus de sa tendance de long terme orientée nettement à la hausse. Les derniers chiffres relatifs au mois de janvier 2012 indiquent cependant un léger tassement du nombre de dépôts de bilan dans le secteur mais il faudra attendre les prochaines observations pour confirmer si on assiste à un réel retournement.

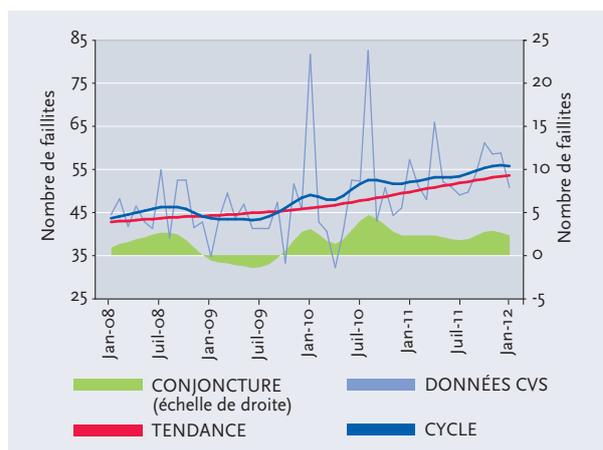
Le secteur de la construction à Bruxelles a connu une très forte croissance des faillites en 2011 (+ 52,7 %). Les mois de septembre à décembre ont été particulièrement difficiles pour les entreprises de cette branche. Janvier 2012 s'est inscrit assez nettement en baisse par rapport au même mois de l'année précédente laissant également entrevoir la possibilité d'un retour vers la tendance de long terme (graphique 26).

GRAPHIQUE 24 : Faillites d'entreprises, 2008-2011



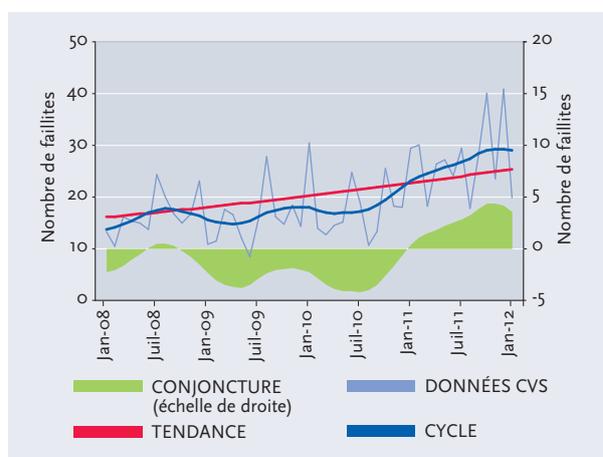
Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 25 : Évolution conjoncturelle des faillites dans la branche du commerce



Source : DGSIE - calculs IBSA

GRAPHIQUE 26 : Évolution conjoncturelle des faillites dans la branche de la construction



Source : DGSIE - calculs IBSA

¹⁰ Cette branche recouvre le commerce de gros et de détail ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles. En 2011, les activités commerciales de détail représentaient plus de la moitié des faillites du secteur.

De façon générale pour la Région, le nombre de faillites prononcées en janvier 2012 s'est établi sensiblement en dessous des observations de janvier 2010 et 2011. Toutefois, la détérioration de la confiance tant des entreprises que des ménages au cours du second semestre 2011 et encore début 2012 ainsi que le ralentissement de la croissance économique n'augurent pas une accalmie

sur le front des faillites pour les entreprises bruxelloises dans les mois à venir. D'autant que les trois branches évoquées ci-dessus qui contribuent le plus aux faillites dans la Capitale sont largement tournées vers la demande finale des particuliers. Or, l'évolution de celle-ci a été faible au deuxième semestre 2011 et devrait le rester en 2012 selon les prévisions.

2.2. Marché du travail

• Les dernières données de la comptabilité régionale¹¹

TABLEAU 5 : Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2010

	Poids dans l'emploi total	Croissance de l'emploi	Contribution à la croissance	Contribution au différentiel avec le Royaume	Dont structure	Dont efficacité
Agriculture, sylviculture et pêche et industrie extractive (AA, BB)	0,0%	-7,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
Industrie manufacturière (CC)	3,8%	-7,3%	-0,3%	0,2%	0,3%	-0,2%
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (DD, EE)	1,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Construction (FF)	3,1%	-2,6%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants (GG, HH, II)	20,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Information et communication (JJ)	5,2%	-1,7%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
Activités financières et d'assurance (KK)	9,6%	-2,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Activités immobilières (LL)	0,8%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MM, NN)	17,6%	2,8%	0,5%	-0,2%	0,0%	-0,2%
Administration publique (OO)	17,3%	0,6%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Enseignement (PP)	7,6%	1,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Santé humaine et action sociale (QQ)	8,6%	4,2%	0,4%	-0,1%	-0,1%	0,1%
Autres activités de services (RR, SS, TT)	5,5%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	0,5%	0,5%	-0,3%	-0,2%	-0,6%

Source: ICN - calculs IBSA

¹¹ Les données décrites dans ce chapitre proviennent de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) qui a publié en février 2012 les chiffres de l'emploi régional pour l'année 2010. Ces données sont établies sur base de sources administratives. Il s'agit des données officielles selon le Système Européen de Comptes (SEC95) les plus récentes à notre disposition.

Relativement épargné par la crise économique et financière, l'emploi intérieur bruxellois est le seul du pays à avoir affiché en 2009 un taux de croissance légèrement positif (0,4 % contre -0,2 % au niveau belge). Cette croissance s'est poursuivie en 2010 mais contrairement à l'année précédente, elle s'est avérée moins dynamique qu'au niveau national (0,5 % contre 0,8 % au niveau belge). Au total, 3 418 emplois auront été créés sur l'ensemble de l'année 2010 faisant passer l'emploi intérieur à 679 441 unités.

Le tableau 5 analyse l'évolution de l'emploi intérieur entre 2009 et 2010 par branche d'activité, ce qui permet de déterminer les branches les plus dynamiques en termes de création d'emplois¹². On peut en conclure que les branches ayant le plus contribué à la croissance de l'emploi en termes absolus sont les branches des activités spécialisées et de soutien (0,5 %) ainsi que celles de la santé humaine et de l'action sociale (0,4 %). Cette dernière présente par ailleurs le plus fort taux de croissance dans la Région en 2010.

Les branches de l'industrie, des activités financières et d'assurance ainsi que celles de la construction et de l'in-

formation et la communication ont par contre contribué négativement à la croissance de l'emploi à Bruxelles.

La deuxième partie du tableau permet de déterminer la provenance de la moins bonne performance relative de Bruxelles en matière de création nette d'emploi¹³. L'analyse shift-share nous permet de conclure que celle-ci est entièrement expliquée par l'effet d'efficacité (-0,6 point de pourcentage), l'effet structure étant quant à lui positif (0,2 point de pourcentage). En d'autres termes, ce n'est pas tant la structure d'emploi spécifique de la Région (fortement spécialisée dans les services, comme on peut le voir à partir du tableau 5) qui explique le taux de croissance plus faible mais plutôt les moins bonnes performances relatives observées dans certaines branches. La branche qui explique le plus la croissance de l'emploi à Bruxelles est également celle qui explique une part importante de la moins bonne performance bruxelloise par rapport au Royaume. Si la branche «activités spécialisées, scientifique et techniques ; activités de services administratifs et de soutien» est celle qui a créé le plus d'emplois en 2010, sa performance relative a été moins bonne que celle réalisée dans le reste du Royaume.

• Emploi

Au niveau national, tant le Bureau fédéral du Plan que la Banque nationale de Belgique estiment la croissance de l'emploi à 1,2 % en 2011 (contre 0,8 % en 2010, pour rappel), ce qui correspond à une création nette de 56 000 emplois. La croissance de l'emploi en 2011 au niveau national serait donc plus dynamique qu'en 2010, probablement stimulée par les bons résultats de l'activité économique de la première partie de l'année et sous l'effet des politiques publiques mises en place pour soutenir l'emploi au travers notamment des titres-services et du Plan Win-Win¹⁴. Toutefois, selon les estimations trimestrielles de l'ICN, le troisième trimestre 2011 serait caractérisé par un essoufflement dans la croissance de l'emploi et le quatrième par une légère contraction de l'emploi total. La question qui se pose est de savoir si cette dynamique transparaît également au niveau régional.

Nous ne disposons malheureusement pas de données fiables récentes relatives à l'emploi intérieur bruxellois. Pour pouvoir évaluer les évolutions actuelles en matière

d'emploi, nous devons recourir à des indicateurs indirects. Parmi ceux-ci, on retrouve les données trimestrielles de l'ONSS¹⁵, relatives à l'emploi salarié au lieu de domicile¹⁶, illustrées au graphique 27. Ce dernier reprend le nombre de salariés habitant à Bruxelles, corrigé pour les variations saisonnières, et les taux de croissance à un an d'écart à Bruxelles et dans le reste de la Belgique.

La création d'emplois en 2011 a bénéficié aux habitants de la Région de Bruxelles-Capitale au vu des estimations trimestrielles de l'emploi salarié au lieu de domicile de l'ONSS, représentées à partir du graphique 27. En moyenne annuelle, la croissance de 2011 a déjà dépassé celle de 2010 après trois trimestres (2,0 % contre 1,3 %). Toutefois, l'analyse des chiffres trimestriels montre une évolution parallèle à celle de l'emploi au niveau national. En effet, les deux premiers trimestres de l'année sont caractérisés par des taux de croissance relativement dynamiques tant en glissement trimestriel qu'annuel

¹² Comme pour la valeur ajoutée, l'emploi dans la comptabilité régionale est maintenant publié selon la nomenclature NACE Rév2.

¹³ Voir glossaire pour plus d'explications sur la méthodologie utilisée pour l'analyse shift-share.

¹⁴ Voir glossaire.

¹⁵ Office national de sécurité sociale.

¹⁶ Il s'agit en fait du nombre de travailleurs soumis à la sécurité sociale, mais cette catégorie approche très correctement le nombre de salariés.

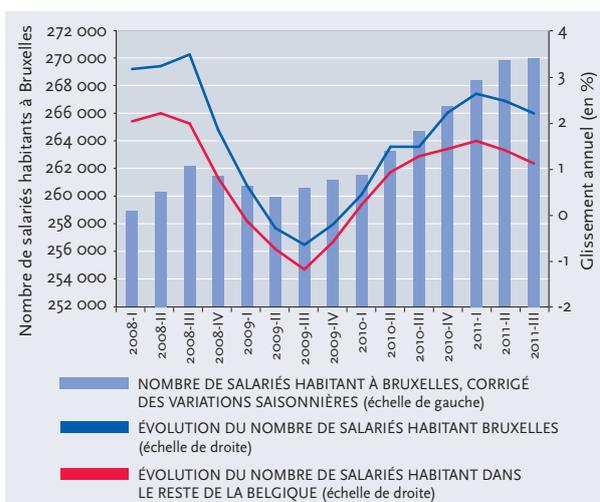
alors que le troisième trimestre présente, quant à lui, un essoufflement de la croissance et une stabilisation du nombre de salariés bruxellois.

Une autre façon d'appréhender les évolutions récentes sur le marché du travail consiste à étudier les variations dans le nombre d'heures de travail intérimaire prestées à Bruxelles (graphique 28). Cet indicateur est d'autant plus intéressant qu'il est disponible avec moins de retard que celui de l'ONSS relatif au nombre de salariés et qu'il est extrêmement sensible à la conjoncture, revêtant un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail. Dans le dernier Baromètre conjoncturel, nous avons ainsi prédit un rythme de croissance plus faible du nombre de salariés au cours des deuxième et troisième trimestres 2011. Les données récoltées depuis lors confirment ce ralentissement, la décroissance du nombre d'heures de travail intérimaire se poursuivant avec une légère tendance à la stabilisation, qui laisse augurer que ce recul sera au final de moindre ampleur que celui – massif – constaté au plus fort de la crise en 2009.

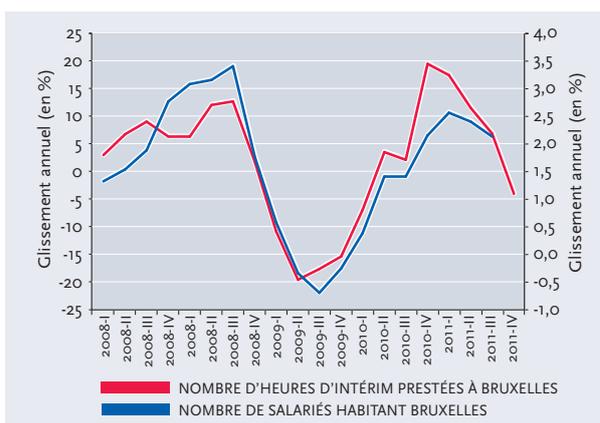
Au vu du recul de l'activité intérimaire nationale et bruxelloise et de l'essoufflement de la croissance du nombre de salariés à Bruxelles, mais également du ralentissement de l'activité économique au cours de la deuxième moitié de l'année 2011 et des prévisions d'emploi au niveau national en 2012, nous nous attendons à très peu de créations d'emplois à Bruxelles au cours de cette année 2012. Ce sentiment est confirmé par les résultats d'enquête auprès des entreprises bruxelloises. Les enquêtes conjoncturelles de la BNB¹⁷ comportent en effet des questions spécifiques quant aux perspectives d'emploi dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises pour les trois mois à venir. Celles-ci nous fournissent des indications qualitatives quant aux évolutions probables des embauches à Bruxelles. Les résultats sont représentés au graphique 29.

Depuis la parution du dernier Baromètre, les perspectives d'embauche sont clairement orientées à la baisse si ce n'est dans le secteur de la construction sur les deux derniers mois¹⁸. Le pessimisme des chefs d'entreprise est probablement motivé par les faibles perspectives de croissance, révisées à la baisse au niveau international et national. Les prévisions d'embauche semblent ainsi globalement médiocres. Elles se trouvent en particulier en dessous de leur moyenne de long terme pour les entreprises de services, qui représentent la majorité des emplois dans la Région.

GRAPHIQUE 27 : Évolution du nombre de salariés, 2008-2011



GRAPHIQUE 28 : Évolution trimestrielle du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et du nombre de salariés bruxellois



GRAPHIQUE 29 : Prévisions d'embauche dans les principaux secteurs en Région de Bruxelles-Capitale (solde des réponses, indice centré réduit)



¹⁷ Voir glossaire.

¹⁸ Il convient de noter que la dernière donnée brute concernant la branche de la construction montre une évolution négative, mais que cette information doit être confirmée par les enquêtes des mois à venir, et par conséquent se trouve masquée par le lissage effectué sur la série.

• Chômage

La baisse du chômage constatée au deuxième semestre 2010 ne s'est malheureusement pas poursuivie en 2011, malgré la hausse vraisemblable de l'emploi intérieur bruxellois et de la population active occupée. Fin 2011, on comptabilisait 107 394 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) contre 105 718 fin 2010, soit une hausse en glissement annuel de 1,6 %.

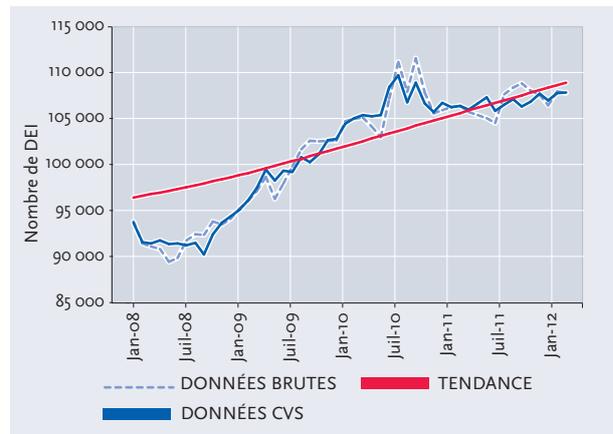
Durant les deux premiers trimestres 2011, le nombre de chômeurs a eu tendance à stagner (graphique 30) et ce, malgré la reprise de l'activité économique suivie de celle de l'emploi. En effet, si le nombre de DEI a baissé légèrement (de 1,6 %) sur base des observations brutes, il faut cependant rappeler que le nombre de chômeurs est une variable fortement soumise aux variations saisonnières. Elle a généralement tendance à baisser durant le premier semestre d'une année. Par conséquent, la diminution du nombre de DEI disparaît complètement une fois les données corrigées pour les variations saisonnières, pour laisser la place à un statu quo.

Aux mois de juillet et août, le nombre de DEI est reparti à la hausse sous l'impulsion notamment de l'inscription auprès d'Actiris des jeunes récemment diplômés, avec une progression de 3,6 % entre juin et août 2011 (et encore de 1,2 % une fois corrigée des variations saisonnières). Mais le reflux habituellement observé en fin d'année n'a été que partiel, laissant un bilan négatif pour le deuxième semestre, aussi bien en chiffres bruts qu'en données corrigées des variations saisonnières.

Le début de l'année 2012 ne s'annonce pas plus favorable quant au nombre de demandeurs d'emploi. Le début d'année, qui habituellement cadre avec une décrue progressive du chômage liée au cycle du marché de l'emploi, a montré en 2012 une augmentation en janvier, puis une quasi-stagnation en février. De fait, en janvier et février, le nombre de DEI a augmenté une fois tenu compte des variations saisonnières. Au final, selon les dernières données disponibles relatives à février 2012, le nombre de DEI s'élevait à 107 573 unités, soit une hausse de 1,3 % par rapport au même mois l'année précédente.

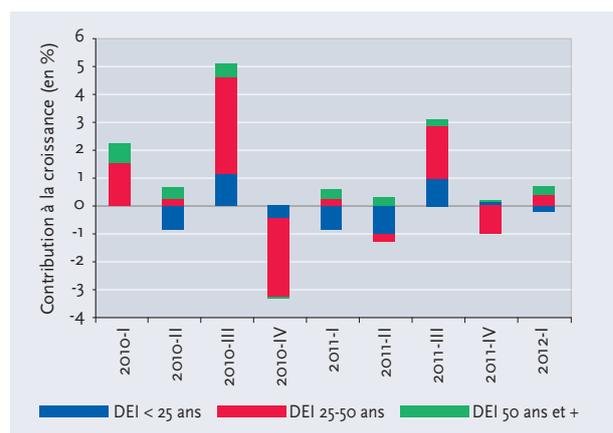
Cette hausse doit cependant s'interpréter dans un contexte d'accroissement structurel du nombre de demandeurs d'emploi. On constate en effet une croissance tendancielle moyenne de l'ordre de 3 % par an sur la dernière décennie. Depuis la mi-2009, la tendance est estimée précisément à 3 % d'accroissement annuel (courbe noire du graphique 30), poussée par l'augmentation de la population active régionale et la persistance des problèmes structurels d'emploi des résidents bruxellois. Ceci amène à relativiser l'évolution récente du nombre de DEI, qui de fait est inférieure à sa tendance

GRAPHIQUE 30 : Évolution du nombre de DEI à Bruxelles, 2008 - 2012



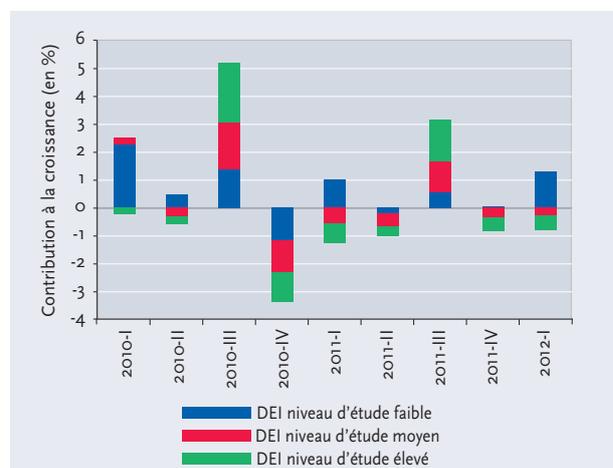
Source : Actiris - calculs IBSA

GRAPHIQUE 31 : Contribution à la croissance du nombre de DEI par classe d'âge



Source : Actiris - calculs IBSA

GRAPHIQUE 32 : Contribution à la croissance du nombre de DEI par niveau de qualification



Source : Actiris - calculs IBSA

de long terme (1,3 % sur un an contre 3 %) et à l'accroissement annuel de la population d'âge actif estimé à environ 2 %¹⁹ par an. On peut donc prudemment parler pour les douze derniers mois de conjoncture faiblement positive en termes de déséquilibres sur le marché de l'emploi, malgré l'augmentation du nombre absolu de DEI.

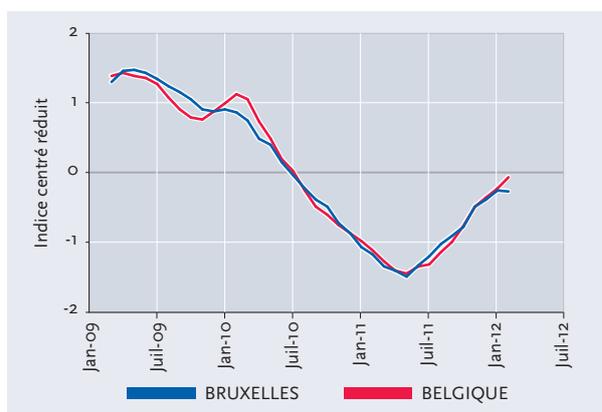
Certaines catégories socio-économiques sont plus vulnérables que d'autres sur le marché du travail. Bruxelles est caractérisée par une proportion plus élevée qu'ailleurs de jeunes chômeurs ainsi que de chômeurs peu qualifiés. Il est donc intéressant de surveiller l'évolution trimestrielle de ces catégories bien spécifiques. Les graphiques 31 et 32 donnent les contributions à la croissance du nombre de DEI des différentes catégories de chômeurs par classe d'âge et niveau de qualification. Ils montrent notamment que la hausse du chômage observée au troisième trimestre 2011 est plus particulièrement le fait des chômeurs de moins de 25 ans et des chômeurs fortement qualifiés. Ceci découle clairement de l'arrivée de jeunes en fin d'études sur le marché du travail. Dans le même ordre d'idées, le quatrième trimestre montre un certain reflux, ces jeunes parvenant progressivement à s'insérer dans le monde professionnel. On peut cependant constater que la diminution n'est que faible comparée au balancement saisonnier similaire vu en 2010 et de manière plus générale, en moyenne sur les dernières années. En lien avec la stagnation économique enregistrée fin 2011, l'insertion professionnelle de la nouvelle cohorte de diplômés semble plus difficile, signe d'un retournement probable de la conjoncture de l'emploi bruxellois, comme suggéré plus haut dans ce chapitre. Le début d'année 2012 se montre également moins favorable pour l'ensemble des catégories, la croissance observée du nombre total de DEI étant principalement à porter au tribut des personnes moins qualifiées et plus âgées. Abstraction faite des effets saisonniers, la considération des évolutions en glissement annuel par catégorie de DEI confirme le retournement de conjoncture au troisième trimestre de 2011, l'ensemble des catégories contribuant positivement à ces évolutions annuelles au premier trimestre 2012. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés est en augmentation de 2,5 % sur un an, alors qu'il s'était stabilisé en glissement annuel à l'été 2011.

Sous l'angle statistique, le retour du taux de croissance des DEI vers le taux de croissance tendanciel en fin de période devrait peser sur les prévisions pour 2012. Plusieurs éléments de contexte viennent renforcer ces perspectives assombries : le ralentissement de l'activité économique au niveau national et régional, la croissance très faible attendue en matière d'emploi, la croissance rapide de la population d'âge actif à Bruxelles, les limitations introduites en matière de titres-services ainsi que l'abandon de la mesure «Win-Win» fin 2011. Tous ces éléments laissent à penser que la tendance actuelle devrait se prolonger et que la situation conjoncturelle devrait se dégrader, quittant le régime légèrement positif des mois passés pour se retrouver en phase avec cette tendance.

Ce retournement vers des perspectives plus négatives est corroboré par les enquêtes auprès des ménages tant au niveau national que régional (graphique 33). Le solde des réponses concernant les perspectives d'évolution du chômage sur les 12 prochains mois est revenu à zéro après un an et demi en territoire négatif. On lit sur ce graphique que le retournement d'opinion s'est fait conjointement au retournement économique de l'été 2011, date à partir de laquelle le solde en question se dégrade.

Le nombre de DEI devrait ainsi croître sur les six mois à venir, en particulier durant l'été 2012 sous l'effet de l'entrée des jeunes en fin d'études sur le marché du travail. Il est probable que le nombre absolu de DEI dans la Région approche alors les 110 000 unités.

GRAPHIQUE 33 : Évolution du chômage au cours des douze prochains mois selon l'enquête auprès des consommateurs à Bruxelles (solde de réponses, indice centré réduit)



Source : BNB - calculs IBSA

¹⁹ Estimation du Bureau Fédéral du Plan dans le cadre du Programme National de Réformes : 2,08 % d'accroissement en 2011 pour la tranche 20-64 ans.

3. Dossier : New Deal Bruxellois²⁰

3.1. Introduction

Signé en avril 2011, le «Pacte de Croissance Urbaine Durable», rebaptisé «New Deal Bruxellois», mobilise les pouvoirs publics et les partenaires sociaux bruxellois pour favoriser l'accès à l'emploi des Bruxellois et la croissance urbaine durable.

Cette préoccupation était déjà à l'origine d'autres plans au cours des législatures précédentes, tels que le Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois (PSEB) et le Contrat pour l'Économie et l'Emploi (C2E). Le New Deal Bruxellois s'inscrit dans la continuité des pactes précédents étant donné qu'il amplifie certaines actions déjà entreprises et qu'à l'instar des autres pactes, il est le fruit d'une concertation sociale menée entre le Gouvernement et les partenaires sociaux bruxellois²¹.

Partant des enseignements des pactes précédents et tenant compte du contexte socio-économique bruxellois, cette initiative se démarque toutefois des pactes antérieurs. En effet, le New Deal Bruxellois concentre ses actions dans cinq domaines d'activités prioritaires en parallèle desquels trois engagements transversaux veillant à lever les freins à la mise à l'emploi des Bruxellois ont été définis. Le texte adopté innove également dans sa méthode de travail guidée par la volonté de décloisonner les compétences économie-emploi-forma-

tion-enseignement par une plus grande coopération entre partenaires et d'améliorer l'efficacité des outils publics déployés sur le territoire de la Région.

Ce dossier présente les principaux objectifs et mesures repris dans le New Deal Bruxellois. La première section offre un cadrage socio-économique, mettant en avant les caractéristiques du marché du travail bruxellois et le contexte socio-économique dans lequel se déploient les actions du New Deal. La seconde section décrit brièvement les objectifs poursuivis par les pactes antérieurs : le Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois et le Contrat pour l'Économie et l'Emploi. La troisième section présente le New Deal Bruxellois. Après une première partie consacrée au positionnement du New Deal Bruxellois par rapport aux pactes précédents, la structure du New Deal est décrite tant dans ses différents volets que dans sa méthodologie de mise en œuvre dans la section 3.4. Dans la mesure où il s'agit d'un enjeu important soulevé par le New Deal, la section 3.5. fournit une information sur la méthode de suivi en abordant le périmètre de suivi, les instances et les outils qui seront développés pour suivre la mise en œuvre des actions du New Deal ainsi que les limites et les difficultés de l'exercice de suivi. Une brève conclusion, ramassant les principaux éléments mis en avant dans ces chapitres, clôture ce dossier.

3.2. Contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le New Deal Bruxellois

La volonté d'agir sur l'emploi des Bruxellois n'est pas nouvelle et découle de l'observation de ce que certains

appellent le paradoxe de l'emploi.

• L'emploi à Bruxelles

Les entreprises et administrations bruxelloises emploient 15 % des personnes occupées dans le

Royaume, ce qui correspond à 679 441 personnes en emploi en 2010²².

²⁰ Le présent dossier a été réalisé par Isabelle Grippa (Responsable de la Cellule «New Deal Bruxellois» du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale), Arynah Gangji (Responsable de la Cellule «Emploi et Économie» à l'IBSA) et Sabine Cipriano (experte à l'IBSA).

²¹ Il s'agit des organisations représentatives des employeurs (UEB/BECI), des classes moyennes et du secteur non-marchand (CBENM) et des organisations représentatives des travailleurs (CSC, CGSLB et FGTB).

²² Source : Institut des Comptes Nationaux (ICN). Ces chiffres reposent sur des données administratives et ont l'intérêt de permettre une ventilation sectorielle de l'emploi intérieur régional. Elles n'intègrent toutefois pas les travailleurs frontaliers (en particulier le personnel des organisations internationales qui, à Bruxelles, sont évidemment importantes).

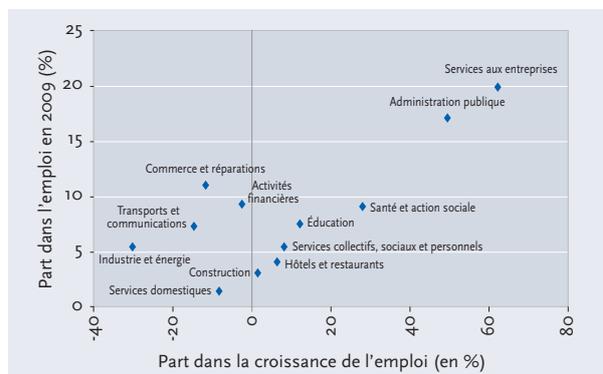
Une analyse de la répartition de l'emploi intérieur régional par branche d'activité²³ (graphique 34) montre que deux tiers de ces emplois sont concentrés dans cinq branches d'activité : les services aux entreprises (20,1 %), l'administration publique (17,2 %), le commerce (11,0 %), les activités financières (9,2 %) et la branche de la santé et de l'action sociale (9,0 %). Trois de ces branches, soit les services aux entreprises, l'administration publique ainsi que la santé et de l'action sociale, sont par ailleurs les branches les plus dynamiques en termes de créations d'emplois de ces dix dernières années. En termes d'évolution, l'emploi intérieur bruxellois croît à un taux moyen annuel de 0,7 % depuis le début des années 2000, contre 1 % au niveau national.

Les emplois au sein de la Capitale sont caractérisés par des niveaux de qualification plus élevés que ceux du reste de la Belgique : 28 % des emplois sont occupés par des universitaires, cette proportion dépassant à peine les 10 % dans les deux autres régions. Si l'on somme l'ensemble des niveaux supérieurs (universitaire, supérieur de type court, supérieur de type long), on arrive à une proportion de 55 % pour 35 % en Région wallonne et en Région flamande²⁴. Les exigences de qualifications élevées s'expliquent pour partie par la structure d'activité économique bruxelloise caractérisée par une concentration de l'emploi dans le secteur tertiaire, mais pas uniquement.

Cette caractéristique de niveau de qualification plus élevé des emplois à Bruxelles se retrouve quelle que soit la branche considérée, de l'industrie jusqu'à la branche de la santé et de l'action sociale en passant par la branche des transports et de la communication (graphique 35). On observe également que ce sont surtout les branches des activités financières, des services aux entreprises et des organismes extra-territoriaux qui sont extrêmement exigeantes en matière de qualification. Les emplois non qualifiés se concentrent plutôt dans les branches du commerce, de l'horeca et de la construction.

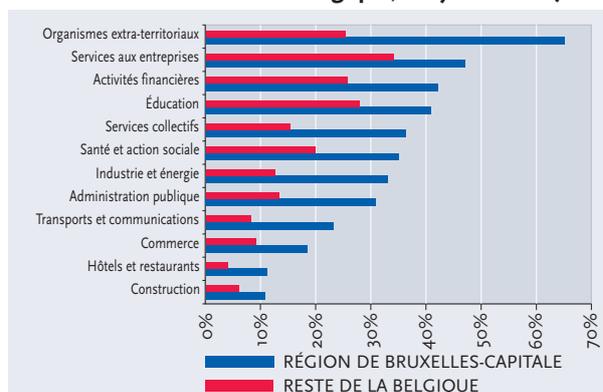
De par son rôle de centre administratif et de Capitale, Bruxelles attire de nombreux navetteurs avec pour conséquence que l'ensemble des postes disponibles à Bruxelles ne vont pas forcément aux Bruxellois. En 2010, 47,7 % des emplois sur le territoire de la Capitale sont occupés par des Bruxellois, 33,7 % par des personnes issues de la Région flamande et 18,6 % par des personnes issues de la Région wallonne²⁵. Si de nombreux navetteurs se rendent quotidiennement à la

GRAPHIQUE 34 : Part dans l'emploi bruxellois des branches sectorielles en 2009 et participation à la croissance entre 1999 et 2009



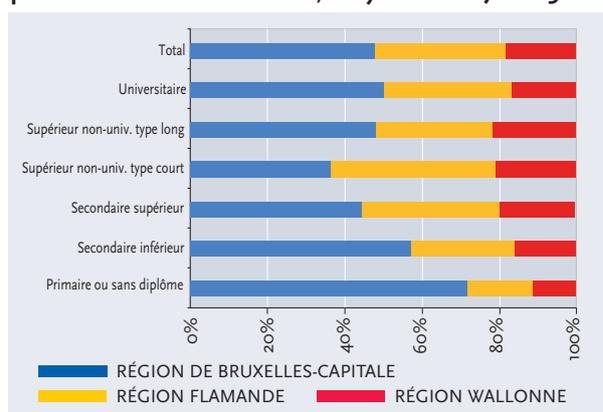
Source : ICN - calculs IBSA

GRAPHIQUE 35 : Proportion d'emplois très qualifiés (universitaires et assimilés) par branche d'activité en RBC et dans le reste de la Belgique, moyenne 2007-2009



Source : DGSIE, EFT - calculs IBSA

GRAPHIQUE 36 : Répartition de l'emploi bruxellois en fonction du niveau de qualification et du lieu de provenance des travailleurs, moyenne 2007-2009



Source : DGSIE, EFT - calculs IBSA

²³ Cette analyse porte sur la période 1999-2009. 2010 n'est pas incluse étant donné que le passage à la nouvelle nomenclature des activités (NACE rev.2) qui caractérise les données 2010 pose des problèmes de comparabilité de données avec les années antérieures. À l'heure actuelle, seules les données depuis 2005 ont été converties à la nouvelle nomenclature.

²⁴ Données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), moyenne 2007-2008-2009 et calculs IBSA.

²⁵ Un nombre de postes au sein des villes plus élevé que celui de la population résidente en emploi est une situation commune à de nombreux centres urbains européens mais également belges (Anvers, Gand, Liège, Charleroi), traduisant une tradition des navettes forte et un phénomène de périurbanisation important en Belgique.

Capitale pour y exercer leur emploi, 15 % des Bruxellois en emploi (la population active occupée) traversent également quotidiennement la frontière régionale pour aller travailler dans une des deux autres régions du pays.

À noter qu'on observe ces dernières années une augmentation plus importante de la population active occupée bruxelloise travaillant à Bruxelles par rapport à l'emploi intérieur bruxellois, impliquant que la hausse de l'emploi de ces dernières années a finalement plus profité aux Bruxellois qu'aux personnes actives habitant dans les deux autres régions.

Les résidents et les non-résidents n'occupent pas le même type d'emplois à Bruxelles, que ce soit en termes de branches d'activité ou de niveaux de qualification requis. Ainsi, on retrouve proportionnellement plus de Bruxellois dans l'horeca (73 %), les organismes extra-territoriaux (71 %), la construction (63 %), la santé et l'ac-

tion sociale (61 %) ou encore les services aux entreprises (52 %). Ils sont particulièrement peu représentés dans les branches des activités financières (27 %), de l'administration publique (32 %) et des transports et communications (34 %)26.

En termes de qualification, on observe dans le graphique 36 que les Bruxellois sont particulièrement présents dans les emplois requérant peu de qualifications (secondaire inférieure, primaire ou sans diplôme). Ils sont également bien représentés dans les emplois demandant un diplôme universitaire. Les navetteurs wallons et flamands sont bien représentés au sein des emplois requérant un diplôme non universitaire de type court, voire de type long. On observe également que le phénomène des navettes ne se concentre pas uniquement sur l'emploi fortement qualifié, mais s'étend à tous les niveaux de qualification.

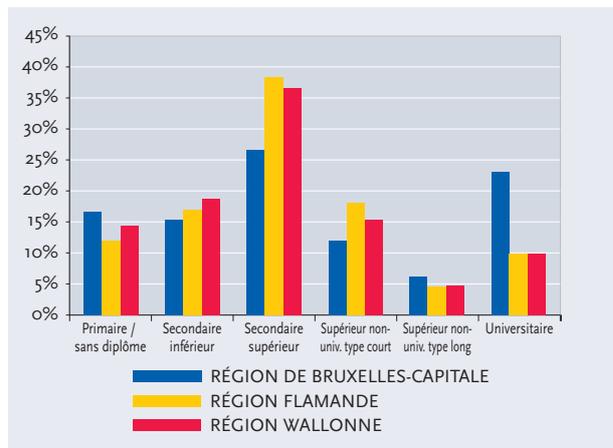
• L'emploi des Bruxellois

Parmi la population bruxelloise, 741 701 personnes sont en âge de travailler27. Sous l'effet de la croissance démographique et du rajeunissement de la population bruxelloise, cette catégorie de la population, qui correspond à l'offre potentielle de main d'œuvre, est caractérisée par un très fort taux de croissance depuis le début des années 2000 (la moyenne annuelle sur les dix dernières années est de 1,5 % contre 0,5 % dans le reste du pays), phénomène qui devrait perdurer dans les années à venir selon les projections démographiques de l'IBSA.

Le niveau de qualification de cette population est relativement élevé comparé à celui de la population en âge de travailler des deux autres régions. Ainsi, la proportion de Bruxellois âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement universitaire ou supérieure de type long (24 %) est bien plus importante que celle prévalant dans les deux autres régions (10 %). À l'autre bout de l'échelle, on remarque que les personnes faiblement qualifiées (primaire ou sans diplôme) sont également plus représentées à Bruxelles que dans le reste du pays (graphique 37).

Plus de 492 000 Bruxellois âgés de 15 à 64 ans sont effectivement actifs sur le marché du travail. Parmi ceux-ci, environ 406 00028 exercent un emploi. Toutefois, bien que la Région bruxelloise concentre un nombre important d'emplois sur son territoire, elle affiche en

GRAPHIQUE 37 : Répartition des populations régionales de 25 à 64 ans en fonction du plus haut diplôme obtenu, moyenne 2007-2009



Source : DGSIE, EFT - calculs IBSA

même temps un chômage élevé. En 2010, le taux de chômage s'élève à 17,4 % en Région bruxelloise, contre 5,2 % en Région flamande et 11,5 % en Région wallonne29.

Certaines catégories de personnes sont plus vulnérables que d'autres sur le marché du travail. Bruxelles est caractérisée par une forte proportion de jeunes chômeurs (moins de 25 ans), de demandeurs d'emploi de nationalité non-européenne ou encore de demandeurs d'emploi au

26 Source : Données EFT, moyenne 2007-2008-2009 et calculs IBSA.

27 Population âgée de 15 à 64 ans, telle que définie par l'Organisation Internationale du Travail. Source : SPF Économie – DG Statistique et Information économique, EFT, 2010.

28 Il s'agit de la population active occupée selon la source EFT en 2010.

29 Source : SPF Économie – DG Statistique et Information économique, EFT, 2010. Taux de chômage calculé au départ de la population âgée de 15 à 64 ans.

chômage depuis plus d'un an. On observe également une proportion très importante de chômeurs peu qualifiés.

Les chômeurs bruxellois ne disposent en outre souvent pas des connaissances linguistiques nécessaires pour exercer les emplois que Bruxelles et ses environs créent en tant que capitale et centre européen. Les exigences linguistiques varient très fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Elles sont particulièrement élevées dans les institutions financières, les services aux entreprises et le commerce alors qu'elles sont peu présentes dans la construction et l'éducation³⁰.

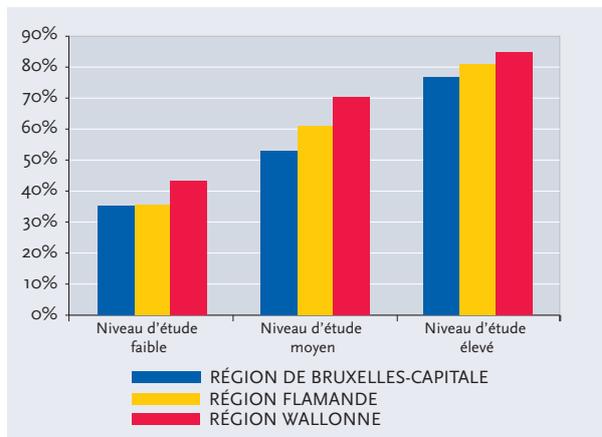
Il faut cependant noter l'existence d'inégalités d'accès à l'emploi à diplôme identique en fonction de la région d'où l'on vient, qui se reflète au travers des taux d'emploi et des taux de chômage. On voit en effet à partir du graphique 38 que les taux d'emploi augmentent à mesure que le niveau d'études est élevé. Toutefois, quel que soit le niveau d'études, le taux d'emploi des Bruxellois est plus faible que celui des deux autres régions. Enfin, on notera que les inégalités sont moins fortes pour les niveaux de qualification élevés.

• Évolution récente : Bruxelles face à la crise

Le marché du travail a relativement bien résisté à la crise économique et financière dans l'ensemble du pays et particulièrement à Bruxelles. Les effets de cette crise ne se sont fait ressentir pleinement qu'en 2009, le marché du travail s'ajustant toujours avec retard aux évolutions de l'activité économique. Dans le contexte particulier de cette crise économique et financière, le délai d'ajustement a été renforcé par les vastes mesures de réduction de temps de travail et notamment l'élargissement du recours au chômage temporaire. Cela a permis aux entreprises de préserver leurs effectifs tout en réduisant le volume de travail.

Le marché du travail bruxellois a mieux résisté que le reste de la Belgique comme en témoignent notamment la contraction moins importante de l'emploi intérieur ou encore la hausse moins prononcée du nombre de demandeurs d'emploi. Une des explications réside dans le fait que c'est le secteur industriel qui a été particulièrement

GRAPHIQUE 38 : Taux d'emploi de la population régionale âgée de 15 à 64 ans par niveau de qualification, moyenne 2007-2009



Source : DGSIE, EFT - calculs IBSA

touché par la crise économique, que ce soit en termes de production ou d'emploi. Or, les Régions wallonne et flamande sont plus spécialisées dans cette branche que la Région bruxelloise. Il n'empêche qu'à partir du moment où le nombre de chômeurs a commencé à augmenter suite à la crise en mai 2008 et jusqu'au moment où les effets de la crise ont commencé à s'atténuer sur le marché du travail en septembre 2010, la Région a enregistré une hausse de 24 % du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, ces derniers étant passés de 89 563 personnes à un peu plus de 111 000. Ce sont particulièrement les jeunes et les peu qualifiés qui ont vu leur nombre augmenter. Depuis, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés stagne aux alentours de 107 000 personnes.

La crise économique aura un impact durable sur le chômage bruxellois. L'évaluation de l'impact des mesures du New Deal sur le chômage devra être appréciée au regard de ce contexte.

³⁰ Observatoire Bruxellois de l'Emploi, 2011.

3.3. Du Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois au New Deal Bruxellois

• Le Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois : premier pacte négocié

En 2002, la signature entre le Gouvernement régional et les partenaires sociaux bruxellois d'un Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois constitue un tournant important dans la gestion paritaire de la question de l'emploi en Région bruxelloise.

En effet, c'est le premier accord social tripartite associant l'Exécutif régional, les trois organisations syndicales, l'Union des Entreprises de Bruxelles et les organisations représentatives des Classes moyennes. Il a pour objectif premier l'élévation du taux d'emploi des Bruxellois.

En se ralliant aux lignes directrices européennes, les partenaires se sont engagés à prendre des mesures visant à

promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi bruxellois, en proscrivant toute forme de discrimination et en assurant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Les mesures mises en œuvre concernaient le ciblage et la contractualisation des lois d'expansion économique ; la lutte contre les discriminations à l'embauche ; la création des centres de référence professionnelle ; la promotion des dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi ; la formation des travailleurs et la mise en œuvre d'un plan d'urgence sociale, dans le cadre de licenciements collectifs.

• Le Contrat pour l'Économie et l'Emploi

Adopté en 2005 pour une période de cinq ans, le Contrat pour l'Économie et l'Emploi, dit «C2E», avait pour ambition de mobiliser l'action publique en partenariat avec les forces économiques et sociales régionales afin de mettre en place une série d'actions avec pour objectifs

- un meilleur accès à l'emploi des Bruxellois ;
- la modernisation, la revitalisation et le redéploiement économique de Bruxelles ;
- la mise à niveau des outils publics et la simplification administrative.

Le C2E avait défini sept priorités pour l'avenir de Bruxelles :

- la réduction du chômage des Bruxellois ;

- le développement de la compétitivité qualitative des entreprises ;
- la constitution de complémentarités emploi/formation ;
- le développement durable de l'économie bruxelloise ;
- l'intégration des politiques dans un projet de ville novateur et dynamique ;
- la bonne gouvernance ;
- le développement d'une citoyenneté bruxelloise.

Les chantiers d'actions prioritaires en matière d'emploi et de formation énoncés dans le Contrat ont été opérationnalisés au travers de deux plans d'actions à savoir le Plan pour l'Emploi des Bruxellois (mars 2006) et le Plan d'Action pour les Jeunes (janvier 2008). Ces plans avaient pour volonté d'infléchir certains aspects du fonctionnement du marché du travail³¹.

³¹ Thys S., «Réalités et défis de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale», Cahier de l'ADT n°7, Bruxelles dans 20 ans, 2009.

3.4. Le New Deal Bruxellois

• Un instrument qui s'inscrit dans la continuité

Le New Deal s'inscrit dans la continuité du Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois (PSEB) et du Contrat pour l'Économie et l'Emploi (CE2) notamment à travers l'adoption du même processus décisionnel fondé sur la concertation sociale, ainsi qu'à travers la poursuite d'une partie des engagements pris dans le cadre de ces deux pactes.

En ce qui concerne son mode de gouvernance, le New Deal a fait le pari d'un renforcement de la concertation sociale. Tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du New Deal, la plupart des décisions gouvernementales sont concertées et validées par les interlocuteurs sociaux.

Le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux ont inscrit le New Deal dans la continuité des politiques d'emploi et de formation antérieures. Déjà sous le PSEB

et le C2E, un soutien était apporté aux activités sectorielles qui favorisaient l'emploi des résidents. Dans le cadre du C2E, des secteurs prioritaires avaient été définis afin de favoriser l'emploi des Bruxellois. Il s'agissait des secteurs du commerce et de l'horeca, de la construction et du logement-rénovation, du secteur non-marchand et des services de proximité. Dans le New Deal, le commerce et l'horeca, la construction et les services de proximité et du non-marchand continuent de faire l'objet de mesures ciblées (voir ci-dessous).

En outre, le New Deal n'est pas une initiative isolée. Elle est étroitement liée au Plan Régional de Développement Durable³² (PRDD), déterminant les grandes priorités de la Région aux horizons 2020 et 2040. Le New Deal est une première réponse au défi de l'«emploi, de la formation et de l'enseignement» tel qu'énoncé par le PRDD.

• Le New Deal Bruxellois, un tournant

Le New Deal entend cependant se démarquer du Contrat pour l'Économie et l'Emploi en ce qu'il ambitionne :

- de décloisonner les compétences de l'emploi, de la formation et de l'enseignement au sein des institutions bruxelloises mais également entre les institutions régionales et communautaires en renforçant la coopération entre interlocuteurs sociaux, institutionnels et politiques.
- de cibler ses actions dans cinq domaines spécifiques.

La volonté des partenaires signataires du New Deal est de décloisonner les compétences, notamment de l'emploi et de la formation, et de démultiplier les synergies entre les acteurs concernés en faveur de l'emploi des Bruxellois. L'objectif est d'améliorer les performances des outils publics à destination des entreprises et des

demandeurs d'emploi, dans un contexte de rigueur budgétaire. Les opportunités d'emploi tant à Bruxelles que dans la périphérie doivent être davantage exploitées au bénéfice des Bruxellois, tout en assurant à ceux-ci un caractère durable³³.

Le New Deal cible cinq domaines d'action au sein desquels des branches d'activités particulières et des objectifs spécifiques à atteindre seront déterminés. Les domaines ciblés sont en grande partie ceux identifiés dans le cadre du C2E (le commerce et l'horeca, la construction et le logement-rénovation - repris dans le domaine de l'environnement -, le secteur non-marchand et les services de proximité) auxquels sont ajoutés les domaines du développement international et le domaine des secteurs innovants.

³² Le PRDD poursuit comme principal objectif de répondre aux cinq grands défis rencontrés par la Région de Bruxelles-Capitale à savoir, le défi de l'essor démographique, le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, le défi de l'internationalisation, le défi de l'environnement et le défi de la dualisation de la Région et de la pauvreté.

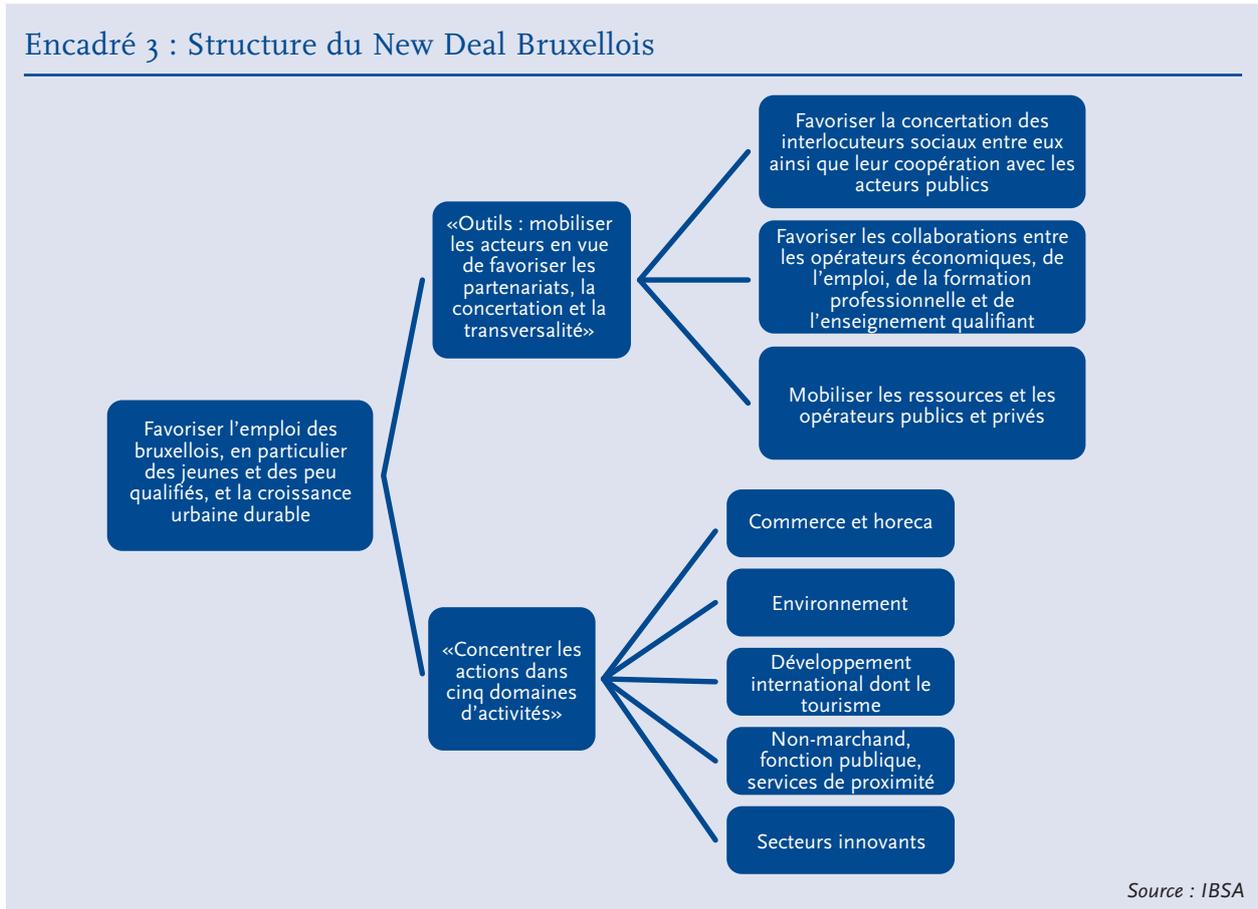
³³ Selon le New Deal, «le caractère durable implique de créer des emplois de qualité répondant aux besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures».

• Structure du New Deal Bruxellois

La structure du New Deal qui repose sur les éléments abordés au chapitre précédent est présentée ci-dessous, à noter qu’aucune hiérarchie n’existe entre ces différents niveaux d’objectifs. Afin d’atteindre au mieux l’objectif général du New Deal, à savoir favoriser l’accès à l’emploi

des Bruxellois et la croissance urbaine durable, trois engagements transversaux ont été définis en parallèle aux actions qui seront menées dans cinq domaines spécifiques (voir encadré 3).

Encadré 3 : Structure du New Deal Bruxellois



Source : IBSA

Cette partie présente les mesures contribuant à l’atteinte des engagements transversaux de même que la méthodologie permettant de sélectionner les branches d’activité qui seront ciblées dans les domaines spécifiques visés par le New Deal.

a. Les trois engagements transversaux ³⁴

Pour répondre aux défis de l’emploi en Région de Bruxelles-Capitale, le New Deal a défini trois engagements transversaux, eux-mêmes déclinés en plusieurs mesures particulières, avec la volonté d’agir sur les processus, les acteurs, les outils et les dispositifs, en vue d’optimiser les actions menées au niveau des politiques d’emploi et de formation.

– Le premier engagement : favoriser la concertation des interlocuteurs sociaux entre eux ainsi que leur coopération avec les acteurs publics.

Cet engagement fait l’objet de différentes mesures particulières. On retiendra notamment la volonté d’organiser un dialogue permanent en matière de politique économique, d’emploi, de formation et d’enseignement au sein du Comité bruxellois de Concertation Économique et Sociale (CBCES) élargi aux pouvoirs publics communautaires, ainsi qu’aux organismes publics régionaux et communautaires relevant de leurs compétences à Bruxelles et concernés par le Pacte. Une autre mesure entend associer le Conseil Économique et Social (CES) à l’élaboration du volet socio-économique du projet de PRDD.

³⁴ Le lecteur est renvoyé au texte du New Deal pour la liste exhaustive des mesures.

- Le deuxième engagement : favoriser les collaborations entre les opérateurs économiques, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant.

Il s'agit de développer et rationaliser les outils³⁵ et les dispositifs³⁶, d'améliorer les synergies entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de soutenir la formation des demandeurs d'emploi dans les secteurs porteurs d'emploi pour les Bruxellois.

Parmi les mesures identifiées dans le cadre de cet engagement, on retrouve notamment celles visant à développer les synergies entre l'ensemble des acteurs locaux (Maisons de l'emploi, Missions Locales, etc.) et régionaux (Actiris, Bruxelles Formation...) d'emploi et de formation en vue d'éviter une offre de services redondante et de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et celles des employeurs. Ou encore le renforcement des politiques croisées et les contributions de la Région au développement des actions de formation et d'enseignement à finalité d'emploi.

- Le troisième engagement : mobiliser les ressources et les opérateurs publics et privés

Il s'agit de mobiliser les partenaires publics et privés de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'enseignement au bénéfice des demandeurs d'emploi bruxellois les plus fragilisés.

De nombreuses mesures ont été identifiées dans le cadre de cet engagement, notamment le renforcement de la veille des métiers en pénurie dans les secteurs identifiés par le New Deal ; l'évaluation des clauses sociales et environnementales des marchés publics bruxellois du point de vue de leur pertinence en tant qu'instrument poursuivant les objectifs de la promotion de l'emploi, de la formation et de la transition vers une économie plus durable et innovante ; ou encore le renforcement des dispositifs d'accompagnement et de reconversion, tant des entreprises que des travailleurs des secteurs en transition économique ou en restructuration.

b. Les cinq domaines spécifiques

- Objectif : développer des secteurs économiques porteurs d'emploi pour les Bruxellois

Le New Deal entend agir à la fois sur l'offre et la demande du marché du travail. D'une part en soutenant les filières d'activités à fort potentiel de croissance durable, qui sont à même de créer de nombreux emplois susceptibles d'être occupés par des Bruxellois. D'autre part, en soutenant les Bruxellois, en particulier demandeurs d'emploi, dans leurs efforts d'intégration par le renforcement du lien entre les formations qui leur sont proposées et les filières d'activités prioritaires. Les deux aspects étant abordés conjointement, en liaison avec les acteurs publics et privés concernés. Cette stratégie, déjà appliquée notamment dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement³⁷, permettra de stimuler les entreprises bruxelloises sur les secteurs identifiés et de développer de nouvelles opportunités au sein des filières créatrices d'emplois, dont certains potentiellement peu qualifiés.

Des analyses économétriques³⁸ belges et européennes ont montré que la diversité sectorielle, contrairement à la spécialisation, encouragerait bien la croissance économique urbaine, suggérant l'existence d'effets de débordement de connaissance intersectoriels, mais aussi la présence de forces de marché et d'interactions stratégiques favorables à l'agglomération des activités de services. Toute politique visant à encourager la création d'emplois en Région bruxelloise ne devrait pas se faire au détriment de la diversité sectorielle régionale³⁹. C'est pourquoi le New Deal Bruxellois s'emploie à travailler sur divers secteurs, en vue de créer potentiellement cette dynamique intersectorielle positive en termes de remise à l'emploi des demandeurs d'emploi bruxellois.

Plus spécifiquement, le New Deal souhaite concentrer ses actions dans des branches d'activité qui favorisent l'emploi des résidents. Comme expliqué précédemment, dans le cadre du C2E, des secteurs prioritaires avaient déjà été définis en ce sens (à savoir le commerce et l'horeca, la construction et le logement-rénovation, le secteur non marchand et les services de proximité) et ont

³⁵ Citons notamment les différents contrats de gestion, les commissions zonales, la veille des métiers en pénurie etc.

³⁶ Citons notamment les Bassins de vie, la Convention de Projet Professionnel, les différents accords-cadre, les accords de coopération etc.

³⁷ Il s'agit de l'un des cinq domaines prioritaires identifiés dans le New Deal. Le concept d'Alliance Emploi-Environnement part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de croissance économique. L'idée de l'Alliance est donc de stimuler les secteurs économiques les plus porteurs en termes de croissance et d'emploi et de les soutenir dans leur transition vers plus de durabilité de manière à améliorer la compétitivité des entreprises bruxelloises et à développer l'emploi des Bruxellois, y compris des publics peu qualifiés.

³⁸ Baudewyns D., «Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise. Spécialisation ou diversité ?», Brussels Studies n°3, Février 2007 et Baudewyns D., «Structure économique et croissance locale : étude économétrique des arrondissements belges, 1991-1997», Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n°5, 2005.

³⁹ Didier Baudewyns, op.cit.

tous contribué à la création d'emplois à Bruxelles et en faveur des Bruxellois⁴⁰. Correctement encadrées et supportées, certaines branches peuvent donc privilégier les secteurs de faible qualification qui répondent plus directement aux problèmes du chômage bruxellois, en particulier chez les jeunes. C'est là l'objectif des domaines spécifiques identifiés par le New Deal.

– Méthodologie générale

La méthode générale des domaines spécifiques consiste dans un premier temps à identifier les opportunités d'emploi et de croissance économique dans chacun des domaines identifiés. Il s'agit d'évaluer les besoins au départ desquels des actions, permettant d'apparier l'offre et la demande de travail, seront définies. Pour conduire à l'appariement, il s'agit notamment de développer l'offre en formation là où celle-ci s'avère inadaptée ou inférieure à la demande. Les entreprises et les travailleurs bruxellois doivent également s'adapter aux nouvelles technologies.

Le New Deal mentionne la méthodologie de travail qui sera développée pour mener les actions dans les chantiers prioritaires identifiés. Celle-ci comporte une phase d'élaboration, durant laquelle les besoins spécifiques et les mesures concrètes à développer pour y répondre sont déterminés. Viens ensuite la phase d'exécution au cours de laquelle les actions sont opérationnalisées et le suivi est organisé.

– Le choix des domaines d'activité économique ciblés

Vu le contexte de sous-financement actuel de la Région de Bruxelles-Capitale d'une part, et la nécessité d'agir pour favoriser l'accès à l'emploi des Bruxellois d'autre part, les signataires du New Deal souhaitent cibler les actions à mettre en œuvre afin de pouvoir les concrétiser dans des délais raisonnables. C'est pourquoi, le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont accordés pour travailler ensemble sur cinq domaines identifiés comme prioritaires.

La sélection des cinq domaines s'est notamment faite sur base de la nécessité de développer les emplois de proximité peu délocalisables. Cette économie locale touche notamment la branche du commerce, et

concerne aussi des pans entiers du secteur de la construction, de la réparation, de la maintenance, de l'horeca, du tourisme et des services aux personnes. Il a également été tenu compte du fait que les secteurs non-marchand de proximité, de l'encadrement social et de santé représentent une opportunité pour la remise à l'emploi des Bruxellois car ils peuvent utiliser une importante main-d'œuvre locale non qualifiée⁴¹.

Les domaines du commerce et de l'horeca

Ces secteurs occupent des travailleurs à faible qualification et emploient proportionnellement plus de résidents bruxellois (cf. chapitre 1). Ils représentent donc des secteurs à haut potentiel pour la remise à l'emploi des demandeurs d'emploi bruxellois les moins qualifiés⁴².

Au niveau du commerce, le secteur présente une santé très enviable comparée à la situation prévalant dans d'autres grandes villes européennes où le pourcentage des commerces vides est deux à trois fois supérieur à celui observé à Bruxelles⁴³.

Les noyaux commerciaux connaissent cependant certaines difficultés. Or, leur maintien et leur développement est à la fois garant de mixité, d'une qualité de vie accrue et d'emplois moins qualifiés.

L'un des enjeux pour le développement des secteurs du commerce et de l'horeca est le statut international de la Région, laquelle bénéficie du séjour de nombreux visiteurs d'affaires et de touristes.

Le domaine de l'environnement

Actuellement, les axes éco-construction, eau et déchet de l'Alliance Emploi-Environnement ont été identifiés comme secteurs prioritaires à développer dans le cadre de ce domaine.

Dans un contexte budgétaire obligeant à déterminer des priorités, les interlocuteurs sociaux et politiques ont décidé de phaser la mise en œuvre des actions au sein de ces trois secteurs. Le premier secteur développé est celui de l'éco-construction. Il s'agit d'un secteur porteur tant en termes de réponses aux enjeux environnementaux qu'en termes de croissance économique ou de création et de maintien d'emplois locaux⁴⁴, pour autant que

⁴⁰ Thys S., op.cit.

⁴¹ Vandermotten Ch., E. Leclercq, T. Cassiers, B. Wayens, «États Généraux de Bruxelles- L'économie bruxelloise», Brussels Studies, note de synthèse n°7, 26 janvier 2009.

⁴² Vandermotten Ch., «Évolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles», CCFE, Bruxelles, Février 2008.

⁴³ PRDD, «Plan Régional de Développement durable, Synthèse - État des Lieux», Exposé du Ministre-Président Charles Picqué, Séance plénière du 26 avril 2011, Région de Bruxelles-Capitale.

⁴⁴ Vandermotten Ch., Van Hamme G., Beys N. (dir.), «Les évolutions économiques en Région de Bruxelles- Capitale et leurs impacts sociaux», ULB (IGEAT), 2004.

l'offre de formation soit notamment adaptée aux besoins de ces nouveaux secteurs.

D'autres secteurs pourraient être définis par le Gouvernement d'ici la fin de la législature dans le cadre de cette Alliance.

Le domaine du développement international et du tourisme

La place de Bruxelles dans le classement des villes mondiales est supérieure à ce que suggérerait la taille de la ville. Dans les classements du GaWC⁴⁵ (2010), qui se fondent sur la «connectivité» des villes dans les réseaux globaux de services aux entreprises (évaluée en fonction du nombre de firmes de services qui opèrent dans la ville et de la taille des bureaux que ces firmes y possèdent), Bruxelles vient en septième position parmi les villes européennes. Ce bon positionnement est essentiellement lié à la localisation des institutions européennes et d'autres institutions internationales comme l'OTAN à Bruxelles. Cette présence internationale tend par ailleurs à s'accroître ces dernières années⁴⁶.

Une part appréciable du dynamisme économique de la Région trouve son origine dans ce fort pouvoir d'attractivité internationale. Au total, la présence des institutions européennes et internationales à Bruxelles génèrent de 13 % à 14 % de l'emploi et du PIB bruxellois⁴⁷.

Afin de conserver cette attractivité positive pour l'emploi et l'économie bruxelloise, il est nécessaire d'encourager l'amélioration du cadre urbain. Cela implique d'investir dans la culture, la conservation et la valorisation du patrimoine, le tourisme ou encore le développement d'industries créatives. Le développement de ces secteurs peut fournir du travail à des populations peu qualifiées⁴⁸. Il convient donc de pérenniser cette attractivité et d'organiser les filières d'activité et d'emploi en découlant.

Les domaines du non-marchand, de la fonction publique et des services de proximité

La première partie de ce dossier a notamment montré l'importance du secteur non marchand dans la création d'emplois à Bruxelles sur ces dix dernières années.

Le développement de ces secteurs représente d'autant plus une priorité qu'ils offrent des débouchés importants pour les travailleurs à faible qualification. Il s'agit également de secteurs qui emploient proportionnellement beaucoup de résidents bruxellois et qui peuvent donc contribuer à la mise au travail des habitants de la Capitale⁴⁹.

Le Bureau fédéral du Plan prévoit que la population bruxelloise devrait s'accroître de 33 % dans les 50 prochaines années⁵⁰. Les secteurs des soins de santé et des services sociaux devraient donc continuer à se développer tandis que d'autres secteurs, tels que l'aide aux personnes, devraient eux aussi prendre davantage d'ampleur⁵¹. Dans cette perspective démographique, le secteur des services de proximité est tout aussi essentiel car il recrute principalement au sein de la Région (54 % au sein de la Région, contre 43 % en moyenne dans les autres secteurs)⁵². Il s'agit également de valoriser les emplois de proximité publics ou conventionnés pour rencontrer des besoins sociaux non couverts à ce jour, tels que le gardiennage, les services aux personnes, les services sociaux, etc⁵³.

De nombreux emplois de faible qualification sont par ailleurs offerts dans le secteur public. Il s'agit de veiller à encourager l'accès à ces emplois pour les Bruxellois, d'autant qu'ils apparaissent parfois sous-représentés.

Le domaine des secteurs innovants

La Région bruxelloise s'inscrit dans la ligne des recommandations formulées par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie «Europe 2020», parmi lesquelles figure la mise au point de «stratégies de spécialisation intelligente». Celles-ci poursuivent l'objectif de «définir quels sont les domaines de spécialisation les plus prometteurs d'une région, mais aussi les faiblesses qui entravent l'innovation⁵⁴». Cette réflexion doit être menée de concert entre les entreprises, les centres de recherche et les universités.

Des actions visant à accroître la spécialisation intelligente de la Région bruxelloise seront développées dans le cadre du New Deal. Celles-ci devraient être mises en œuvre dans des sous-secteurs identifiés comme présentant un potentiel de valorisation économique et d'emploi sur le territoire de la Région.

⁴⁵ Globalization and World Cities Research Network (Réseau d'étude sur la mondialisation et les villes mondiales).

⁴⁶ Vanderhoffen Ch., E. Leclercq, T. Cassiers, B. Wayens, op.cit.

⁴⁷ Vanderhoffen Ch., Van Hamme G., Beys N. (dir.), op.cit.

⁴⁸ Vanderhoffen Ch., E. Leclercq, T. Cassiers, B. Wayens, op.cit.

⁴⁹ Vanderhoffen, Ch., «Évolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles», CCFFE, Bruxelles, Février 2008.

⁵⁰ Bureau Fédéral du Plan, «Perspectives de population 2010-2060», Bureau fédéral du Plan, décembre 2011.

⁵¹ Thys S., op.cit.

⁵² Vanderhoffen Ch., Van Hamme G., Beys N. (dir.), op.cit.

⁵³ Vanderhoffen Ch., E. Leclercq, T. Cassiers, B. Wayens, op.cit.

⁵⁴ Commission européenne, «La contribution de la politique régionale à une croissance intelligente dans le cadre de la stratégie «Europe 2020»», Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, 6 octobre 2010.

3.5. Suivi du New Deal Bruxellois

• Suivi et évaluation : deux démarches distinctes mais complémentaires

La culture du suivi et de l'évaluation des politiques publiques semble prendre place dans les politiques conduites au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Dès le départ, le suivi et l'évaluation du New Deal Bruxellois sont prévus dans le texte adopté en avril 2011 par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois.

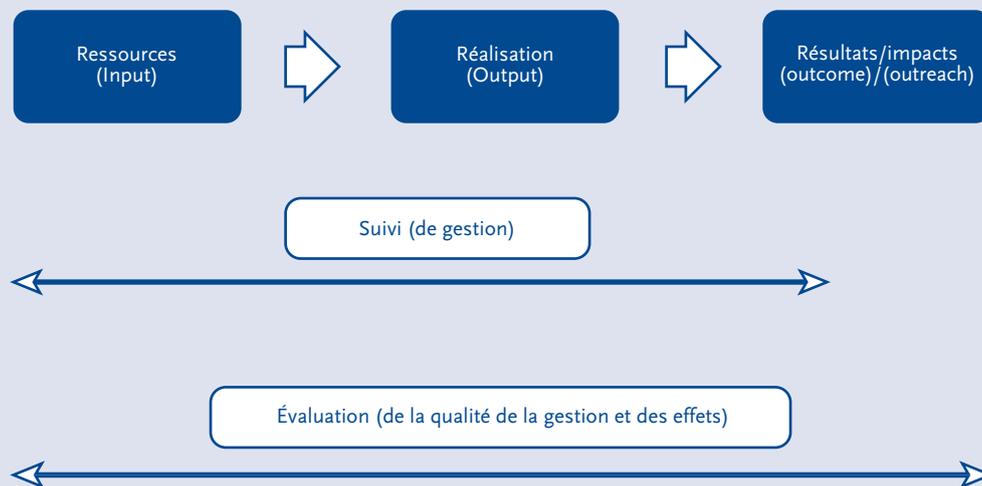
Si le suivi et l'évaluation sont étroitement liés, ces deux exercices ont des temporalités, des méthodes, des critères d'analyse et de jugement différents. En effet, le suivi d'une politique publique est un processus continu de collecte, d'analyse et de rapportage systématique d'informations dans le but de fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action, des données pertinentes sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués⁵⁵. Le suivi repose sur «un système d'information cohérent comprenant comptes rendus d'activités, bilans, tableaux de bord, indicateurs etc.»⁵⁶ et juge «en fonction d'objectifs opérationnels réa-

lisés⁵⁷». Le suivi a un but essentiellement descriptif. L'évaluation est une démarche toute autre. En effet, l'évaluation d'une politique publique se fait de manière ponctuelle et «consiste à mesurer les effets propres de cette politique et, en fonction de critères bien définis, à porter un jugement de valeur sur ces effets, qu'ils soient voulus ou non, directs ou indirects, induits à court ou à long terme⁵⁸».

Le suivi régulier des actions entreprises dans un champ circonscrit est une démarche qui se fait en parallèle à l'évaluation. Ces deux exercices sont cependant complémentaires étant donné que les données et indicateurs de suivi sont des sources d'information qui viennent alimenter l'exercice d'évaluation. Le suivi concourt également à une gestion proactive et dynamique des actions entreprises.

Les différences et les articulations entre suivi et évaluation sont présentées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 4 : Distinction et articulation entre suivi et évaluation



Source : Commission européenne, «Évaluer les programmes socio-économiques. Conception et conduite d'une évaluation», Collection MEANS, Volume 1, 1999.

⁵⁵ OCDE, «Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats», OCDE, 2002.

⁵⁶ Commission européenne, «Évaluer les programmes socio-économiques. Glossaire de 300 concepts et termes techniques», Collection MEANS, volume 6, 1999.

⁵⁷ Ibidem.

⁵⁸ Jacob, S. et Varone, F., «Évaluer l'action publique : état des lieux et perspectives en Belgique», Gand, Academia Press, 243 p., 2003.

Les points suivants présentent le périmètre de suivi du New Deal, identifient les instances chargées de son suivi, précisent les outils qui doivent être mis en place pour

effectuer un suivi cohérent et structuré et soulignent les difficultés et limites de cet exercice de suivi.

• Périmètre de suivi

Comme expliqué précédemment, le New Deal concentre ses actions pour favoriser la mise à l'emploi des Bruxellois dans cinq domaines sectoriels spécifiques : «l'environnement (via l'Alliance Emploi-Environnement)», le «développement international», le «commerce & horeca», le «non-marchand, fonction publique et services de proximité» et les «secteurs innovants».

À côté de ces actions, les signataires du New Deal se sont engagés à renforcer la collaboration entre les partenaires sociaux et les acteurs institutionnels bruxellois en vue de lever une série de freins à la mise à l'emploi des Bruxellois. Trois engagements transversaux auxquels sont associés des objectifs et des conditions de réussite sont ainsi inscrits dans le New Deal. Ces engagements portent sur le renforcement des synergies entre les acteurs et les différents niveaux de pouvoir en vue de favoriser l'emploi des Bruxellois et sur la volonté d'accorder une attention particulière à la dimension «durable» des actions développées.

Ces objectifs transversaux et spécifiques doivent à présent être affinés et traduits en réalisations et résultats concrets par les signataires de ce texte. Le travail à réaliser varie fortement d'un objectif à l'autre du New Deal. En effet, si les objectifs liés aux engagements transversaux du New Deal sont déclinés en plans d'actions et ont un caractère relativement opérationnel permettant une traduction plus ou moins aisée en objectifs SMART⁵⁹, il n'en est pas de même pour les actions qui doivent être initiées dans les domaines sectoriels spécifiques. Pour ces mesures, il est laissé le soin aux signataires du texte de décliner, après la signature de celui-ci, les objectifs en

plans d'actions spécifiques et de déterminer les effets attendus en termes de créations d'emplois pour les Bruxellois.

Lors de la phase de traduction des objectifs en mesures concrètes, les éléments clés servant de cadre de référence au suivi, tels que les objectifs quantifiés à atteindre, les ressources (moyens financiers, humains, matériels, organisationnels, etc.) mobilisées pour les atteindre, les groupes-cibles et l'horizon temporel au cours duquel ces objectifs devront être atteints, devront être précisés. C'est au départ de ces éléments affinés que le suivi des actions New Deal pourra être organisé.

Au stade actuel, certaines mesures sont en phase d'élaboration (cf. axe développement international), d'autres sont en phases d'exécution (cf. les mesures rattachées à l'Alliance Emploi-Environnement) alors que dans certains axes, la stratégie poursuivie n'a pas encore été traduite en réalisations concrètes (cf. les domaines spécifiques «commerce et horeca» et «Non marchand, Fonction publique et services de proximité»). En d'autres termes, la détermination et le développement des actions du New Deal sont étalés sur plusieurs années.

Étant donné que le pilotage du New Deal embrasse l'ensemble des actions qui seront développées, ce phasage demandera une adaptation du processus de suivi du New Deal en fonction des mesures adoptées. En effet, le périmètre de suivi des mesures, et donc le champ d'observation, est appelé à évoluer dans le temps et est fonction du rythme d'élaboration et de mise en œuvre des mesures.

• Instances de suivi

Le New Deal identifie les acteurs en charge du suivi. Selon le texte adopté, le suivi de l'état d'avancement des engagements transversaux est assuré par la cellule «New Deal» logée au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et par le secrétariat du Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) qui a engagé une personne à cet effet. Ces cellules travaillent en binôme, afin d'assurer la représentativité de chaque partie signataire du texte et rapportent

au Comité d'accompagnement composé des Ministres bruxellois concernés par ces mesures et des interlocuteurs sociaux réunis au sein du Comité Bruxellois de Concertation Économique et Sociale (CBCES)

Quant au suivi des domaines sectoriels spécifiques, il est effectué par le(s) cabinet(s) ministériel(s) spécifiquement identifiés comme porteur et coordinateur de projet dans le texte signé. La supervision des actions adoptées

⁵⁹ Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini voire évaluable. Ces critères permettent de sélectionner efficacement des objectifs en adéquation avec les actions définies.

dans chaque domaine sectoriel spécifique est réalisée par le Comité de suivi rassemblant tous les ministres concernés par ces actions spécifiques et les interlocuteurs sociaux.

À côté de ce découpage opérationnel, entre engagements transversaux et domaines sectoriels spécifiques, le suivi général du New Deal est directement assuré par les signataires du New Deal, à savoir les cabinets du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, du Ministre bruxellois de l'environnement et du Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi, ainsi que les interlocuteurs sociaux représentés au sein du

CESRBC. Ceux-ci supervisent conjointement le suivi du pacte et ont pour mission de veiller à la cohérence et à la transversalité des actions tant au niveau du New Deal que par rapport aux autres plans/programmes adoptés par le Gouvernement bruxellois (ex : PRDD). Pour cette mission, les cabinets ministériels sont assistés par la cellule «New Deal» du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Le CESRBC est assisté par une personne en charge du New Deal au sein de son secrétariat. Ces acteurs sont chargés du suivi de la mise en œuvre du New Deal et de développer, de concert notamment avec l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi (OBE), l'IBGE, la SDRB, le CBCES, des indicateurs de suivi.

• Outils de suivi

Pour pouvoir piloter le New Deal, des outils permettant de mesurer l'état d'avancement des ressources⁶⁰ et des réalisations⁶¹, d'identifier les freins et d'apporter des solutions doivent être créés. Ci-dessous nous présentons les outils de suivi nécessaires pour garantir un pilotage organisé et harmonisé des actions du New Deal.

Sociogramme des acteurs

Les informations collectées pour effectuer le suivi des politiques publiques proviennent essentiellement des opérateurs de terrain chargés de mettre en œuvre une action et en contact direct avec les destinataires/bénéficiaires de celle-ci. Une des étapes du suivi d'une politique publique consiste donc à élaborer le sociogramme des acteurs permettant d'identifier l'ensemble des parties prenantes du New Deal (acteurs institutionnels, opérateurs de terrains, partenaires sociaux, etc.), les relations entre les acteurs et les rôles de chaque acteur.

L'élaboration de cet outil est en cours au sein de la cellule «New Deal» du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale.

Constitution d'un système d'information de suivi

Des informations sur les ressources mobilisées (financières, humaines, organisationnelles, etc.), les taux de réalisation et le nombre de bénéficiaires directs (entreprises aidées, investissements réalisés, chômeurs formés, etc.) doivent être collectées de manière systématique pour pouvoir piloter le New Deal. Ceci

implique d'élaborer un système d'information cohérent, centralisé et organisé au départ des informations disponibles et dispersées au sein d'unités administratives diverses. La centralisation des informations est essentielle pour disposer d'une vue transversale et apprécier les actions menées.

Ce système d'information de suivi devra notamment contenir des indicateurs de suivi et un (voire des) tableau(x) de bord.

► Indicateurs de suivi

Le New Deal prévoit notamment, sur base des outils existants, la mise sur pied d'indicateurs de suivi.

Un indicateur est une donnée quantitative qui mesure un «objectif à atteindre, une ressource mobilisée, une réalisation accomplie, un effet obtenu ou une variable de contexte⁶²». Les indicateurs doivent apporter une information quantifiée, simple, facilement interprétable, comparable dans le temps et dans l'espace, sensible (varier en fonction de la variable à mesurer) et étroitement liée à l'intervention.

Dès lors, pour pouvoir construire des indicateurs de suivi, les éléments de référence suivants devront être déterminés :

- mesure spécifique adoptée (amplification d'une mesure existante ou une nouvelle mesure) ;
- la situation de départ ;
- la cible à atteindre ;

⁶⁰ Il s'agit des «moyens financiers, humains, matériels, organisationnels et réglementaires mobilisés pour la mise en œuvre de l'action» (Commission européenne, MEANS, volume 6, 1999).

⁶¹ Il s'agit de ce qui est «financé et accompli (ou concrétisé) avec l'argent alloué à l'intervention.» (Commission européenne, MEANS, volume 6, 1999).

⁶² Commission européenne, «Évaluer les programmes socio-économiques. Glossaire de 300 concepts et termes techniques», Collection MEANS, volume 6, 1999.

- l'horizon temporel pour atteindre la cible visée (période de référence) ;
- les fonds alloués ;
- l'unité de mesure (que mesurer et comment le mesurer).

Des indicateurs de suivi devront être définis dès le lancement de la mesure et être établis au regard des objectifs formulés (ou qui seront formulés lors de la traduction des objectifs du New Deal en réalisations et résultats concrets). Ceux-ci devront prendre en compte la dynamique et la complexité des questions de l'emploi à Bruxelles tels qu'énoncés dans le New Deal et exposés ci-dessus. Au départ des sources d'information disponibles, chaque indicateur devra être appuyé par un système de collecte des données, d'analyse et de rapportage.

Quatre types d'indicateurs pourront être développés dans le cadre du suivi du New Deal : des indicateurs de ressources, des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultat et des indicateurs de contexte. Les indicateurs de ressources fournissent des informations sur les moyens financiers, humains, matériels, etc. mobilisés pour la mise en œuvre de l'action. Les indicateurs de réalisation informent directement sur la réalisation ou pas de l'action ; les indicateurs de résultats renseignent les résultats directs obtenus au fur et à mesure du déroulement de l'action. Quant aux indicateurs de contexte, ils donnent une information sur le contexte socio-économique dans lequel se déroule l'action, mettant en perspective les ressources mobilisées, les résultats et réalisations obtenus avec le contexte socio-économique

• Limites et difficultés de l'exercice de suivi

Au stade actuel, l'exercice de suivi est limité aux priorités et objectifs traduits directement en actions concrètes dans le texte adopté. Un travail important doit encore être effectué pour traduire certains objectifs en réalisations concrètes. Le New Deal est donc un instrument qui est en évolution constante et dont le périmètre d'action et de suivi sera affiné au fur et à mesure que les initiatives seront lancées. Ceci complexifie le travail des instances de suivi, qui devront ajuster et développer progressivement les processus de suivi.

Tous les outils de pilotage mesurant l'état d'avancement des réalisations doivent être constitués. Étant donné que le suivi des actions New Deal est distribué entre diverses instances administratives, celles-ci devront veiller à développer des outils de suivi standardisés et harmonisés (fiches opérationnelles de suivi standardisées, tableaux de bord de suivi harmonisés, rapport annuel type, etc.). Ces éléments sont essentiels pour constituer une base de travail cohérente et assurer la transversalité des mesures du New Deal.

de la Région bruxelloise. Cette dernière catégorie d'indicateurs ne demande pas un suivi aussi rapproché que celui opéré pour les autres types d'indicateurs et peuvent être mis à jour une fois par an.

Pour les objectifs qui ne peuvent être quantifiés, des informations qualitatives devront également être rassemblées. Ces démarches seront particulièrement importantes pour effectuer le suivi des objectifs liés aux engagements transversaux du New Deal.

Selon le texte adopté, le développement de ces indicateurs sera réalisé notamment en concertation avec l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi, Bruxelles-Environnement, l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le choix de ces indicateurs sera soumis au CBCES pour validation et au Comité technique Régional de la Statistique (CTRS) pour avis.

► Tableaux de bord

Rassemblant les principales informations de suivi, un tableau de bord est un outil d'aide à la gestion. Mis à jour périodiquement, cet outil permet de visualiser, au départ d'un nombre limité d'indicateurs, l'état d'avancement des actions entreprises et d'identifier, au travers de la mise en place de systèmes d'alertes, les blocages éventuels rencontrés. La qualité des informations produites par le tableau de bord est étroitement liée à la qualité des indicateurs construits.

La qualité du suivi opéré est également fonction de la qualité des informations disponibles au niveau des diverses unités administratives et de la collecte systématique d'informations pour les nouvelles actions initiées. Avant de choisir les indicateurs de suivi, un état des lieux des bases de données administratives, permettant de tester la qualité et la disponibilité des données, devra être opéré. Ce travail d'information est souvent fastidieux mais d'une importance capitale étant donné que les responsables de projet sont régulièrement confrontés à des données peu exploitables pour effectuer le suivi des politiques souhaitées. En outre, se rapportant directement à l'action mise en œuvre, les indicateurs de suivi ne pourront être arrêtés qu'à partir du moment où les objectifs à atteindre, les publics cibles et les critères d'appréciation des actions auront été définis.

Au niveau budgétaire, le New Deal ne dispose pas d'une enveloppe budgétaire globale pour réaliser les objectifs qui lui ont été assignés. Respectant le principe d'annualité budgétaire, les moyens financiers dégagés par le

Gouvernement bruxellois pour réaliser les actions New Deal seront déterminés annuellement lors de l'élaboration du budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces moyens sont clairement identifiables dans le budget bruxellois au travers d'une allocation de base portant la référence «Dépenses relatives au PCUD-New Deal⁶³». Par ailleurs, le financement de

l'offre de formation dans le cadre du New Deal (2,9 millions en 2011) fait l'objet d'une autre enveloppe négociée annuellement⁶⁴. Un suivi budgétaire devra être réalisé avec pour objet de déterminer, au cours d'une période de référence définie, le budget initial affecté à chaque mesure du New Deal et les consommations budgétaires opérées.

3.6. Conclusion

Ce dossier présente le New Deal Bruxellois pour l'emploi et la formation, en proposant une synthèse de ses objectifs, de sa structure, de sa méthodologie et des démarches développées pour suivre sa mise en œuvre. Au travers de cette contribution, nous avons essayé d'apporter un regard descriptif et analytique sur ce nouveau projet et de le repositionner dans le cadre des politiques antérieures menées par le Gouvernement bruxellois en matière d'emploi et de formation.

En effet, inspiré du Pacte Social pour l'Emploi des Bruxellois et du Contrat pour l'Économie et l'Emploi, le New Deal n'est pas une initiative orpheline et isolée. Cette dimension est importante si l'on veut comprendre l'origine et la finalité des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Les chapitres précédents ont exposé la structure innovante du New Deal. D'une part, il contient trois engagements transversaux, eux-mêmes déclinés en plusieurs mesures particulières, ayant comme objectif d'agir sur les processus, les acteurs, les outils et les dispositifs en vue d'optimiser les actions menées au niveau des politiques d'emploi et de formation. D'autre part, le New Deal entend déployer des actions dans cinq domaines spécifiques identifiés comme prioritaires (l'environnement ; le développement international et le tourisme ; le

commerce et l'horeca ; le non-marchand, la fonction publique et les services de proximité ; les secteurs innovants). L'objectif dans ces cinq domaines est de soutenir des secteurs économiques porteurs d'emploi pour les Bruxellois.

Le New Deal entend donc agir à la fois sur l'offre et la demande du marché du travail. D'une part, en soutenant les filières d'activités à fort potentiel au regard du contexte économique actuel, et qui sont à même de créer de nombreux emplois pour les Bruxellois. D'autre part, en soutenant les efforts d'intégration des demandeurs d'emploi bruxellois par le renforcement des formations proposées et les filières d'activités prioritaires.

Afin de suivre au mieux ces actions et d'en évaluer les résultats, nous avons vu que des outils adéquats devront être développés. Destiné à alimenter le processus d'évaluation, le suivi des politiques publiques doit être correctement planifié et organisé. Au travers de ce dossier nous avons voulu montrer les travaux en cours actuellement pour développer le pilotage du New Deal et mettre à disposition des signataires de ce pacte des informations pertinentes leur permettant de prendre des décisions et de réagir rapidement aux problèmes susceptibles d'entraver l'exécution harmonieuse des mesures entreprises dans le cadre de ce pacte.

⁶³ À titre indicatif, en 2012, cette AB est alimentée de 1,475 million € en moyens de paiement et 1,8 millions € en moyens d'actions.

⁶⁴ Ces moyens financiers sont rassemblés dans l'allocation de base «subvention visant le développement de l'offre de formation à Bruxelles en lien avec les priorités et objectifs définis dans le New Deal».

Glossaire

• Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi (Source : Actiris).

• Encours de crédit

Montant total des crédits octroyés par les établissements bancaires belges aux entreprises non-financières jusqu'à ce jour, et dont le terme n'est pas encore échu.

• Enquête d'opinion de la BNB

Enquête de conjoncture

La BNB mène mensuellement des enquêtes qualitatives de conjoncture auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise dans le but de se faire une idée de leur appréciation de la situation économique actuelle et à venir. On y retrouve des questions aussi variées que leur appréciation quant aux stocks et carnets de commande, à l'évolution de ces derniers ou encore à leurs prévisions d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base essentiellement sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage des participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Depuis le premier janvier 2007, la taille de l'échantillon relatif à la Région de Bruxelles-Capitale a été augmentée afin de mieux rendre compte des réalités de la Capitale.

Enquête auprès des consommateurs (voir encadré 1, P.15).

• Euros chaînés

«Moyen de mesurer l'évolution en volume après avoir éliminé les effets liés aux variations de prix pour le calcul de divers agrégats économiques (tels que le PIB, les investissements ou la consommation des ménages...)» (Source : Glossaire BNB).

• Évolution en volume/évolution en valeur

«Pour observer l'évolution réelle de l'activité économique (production, consommation,...) il est nécessaire de tenir compte des effets de l'inflation. On distingue ainsi les évolutions à prix courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions à prix constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume» (Source : INSEE).

• Glissement annuel

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

• Glissement trimestriel

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement trimestriel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

• Interprétation des graphiques

Les données relatives au chiffre d'affaires par branche (source TVA) sont corrigées des variations saisonnières (courbe fine bleue). Sur cette base, on extrait une tendance de long terme (courbe rouge). Les mouvements à court terme autour de cette tendance sont lissés de manière à faire ressortir le cycle conjoncturel (courbe bleue épaisse). Ce dernier replace les évolutions conjoncturelles observées par rapport à la tendance de long terme. Pour apprécier l'effet ou l'importance des mouvements observés dans le cycle conjoncturel, les variations conjoncturelles corrigées de la tendance de long terme (conjoncture) sont représentées indépendamment sur le graphique par la surface verte.

• Plan d'embauche «Win-Win»

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, le plan d'embauche «Win-Win» accorde aux employeurs une subvention à l'emploi pouvant aller jusqu'à 1 100 euros par mois pendant au maximum 12 mois ainsi qu'une réduction de cotisations patronales. Le plan Win-Win court jusqu'à la fin de l'année 2011, mais à partir du 1^{er} janvier 2011, les avantages mentionnés ci-avant seront réduits (durée et montant d'intervention).

• Point de pourcentage

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,4 points de pourcentage.

• Population active occupée

«La population active occupée, telle que définie par le Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée». (Définition INSEE)

La population active occupée d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région. À ne pas confondre avec l'emploi intérieur qui recouvre toutes les personnes travaillant sur le territoire, qu'elles y habitent ou non.

• Shift-share

Une analyse shift-share consiste à décomposer un différentiel de croissance global (entre la Région et le Royaume dans notre cas) en deux termes :

- un premier terme, dit structurel, suppose que les taux de croissance par branche sont ceux observés au niveau national, la différence pour la Région ne venant alors que de la différence des poids des différentes branches dans l'activité économique ;
- un second terme (dit d'efficacité), suppose les poids de chaque branche égaux à ceux observés au niveau régional, la différence venant du différentiel de croissance observé pour chacune des branches.

Le premier terme mesure la part du différentiel de croissance attribuable au fait que la structure d'activité est différente, le second terme mesure la part du différentiel de croissance attribuable aux différences de performance dans les branches à structure constante.

• Taux de création d'entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population d'âge actif (15-64 ans).

Références

- Banque centrale européenne (janvier 2012), «Bulletin mensuel janvier 2012», Banque centrale européenne.
- Banque centrale européenne (février 2012), «Bulletin mensuel février 2012», Banque centrale européenne.
- Banque nationale de Belgique (février 2012), «Évolution économique et financière. Rapport 2011», Banque nationale de Belgique.
- Banque nationale de Belgique (février 2012), «Projections économiques pour la Belgique. Actualisation de février 2012-Communiqué de presse», Banque nationale de Belgique.
- Banque nationale de Belgique (février 2012), «Comptes régionaux -Communiqué de presse», ICN, Banque nationale de Belgique.
- Baudewyns D., «Structure économique et croissance locale : étude économétrique des arrondissements belges, 1991-1997», Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n°5, 2005.
- BNP Paribas, Economic Research Departement (février 2012), «Éco week-vue d'ensemble», BNP Paribas.
- Bureau fédéral du Plan (février 2012), «Budget économique-Prévisions économiques 2012 . Communiqué de presse», Bureau fédéral du Plan.
- Bureau fédéral du Plan (juin 2011), «Perspectives économiques régionales 2010-2016», Bureau fédéral du Plan.
- Bureau fédéral du Plan, «Perspectives de population 2010-2060», Bureau Fédéral du Plan, décembre 2011.
- Commission européenne, «Évaluer les programmes socio-économiques. Glossaire de 300 concepts et termes techniques», Collection MEANS, volume 6, 1999.
- Commission européenne, «Évaluer les programmes socio-économique. Conception et conduite d'une évaluation», Collection MEANS, volume 1, 1999.
- Commission européenne (february 2012), «Interim forecast», Commission européenne.
- Fonds monétaire international (octobre 2010), «Perspectives de l'économie mondiale. Chapitre 3. Cela sera-t-il douloureux ? Les effets macroéconomiques du rééquilibrage budgétaire», FMI.
- Fonds monétaire international (janvier 2012), «Perspectives de l'économie mondiale. Mises à jour», FMI.
- Fonds monétaire international (janvier 2012), «Perspectives de l'économie mondiale. Mises à jour», FMI.
- Horber-Parpazian K., «Le rôle des indicateurs dans le pilotage des politiques publiques : entre idéal et réalité», LEGES, 2010/1.
- ING Bank, Economic research (mars 2012), «Fixed Income Hotline», ING Bank.
- ING Bank, Investment Management (février 2012), «Monthly Market Report», ING Bank.
- Institut de Recherches Économiques et Sociales (janvier 2012), «Analyses économiques et prévisions», IRES, UCL.
- Jacob, S. et Varone, F., «Évaluer l'action publique : état des lieux et perspectives en Belgique», Gand, Academia Press, 243 p., 2003.
- Jacob, S., Varone F. et Genard J-L. (dir.), «l'évaluation des politiques au niveau régional», Collection «Action publique» N°1, P.I.E. Peter Lang, 2007.
- Lefèvre M., Louis V., Mosty M., Van Haeperen B., «Comment évaluer les effets du Plan Marshall 2. Vert ?», Regards économiques N°90, Octobre 2011.
- Observatoire Bruxellois de l'Emploi, «Les exigences linguistiques sur le marché du travail et les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi bruxellois», OBE, 2011.
- OCDE, «Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats», OCDE, 2002.
- OFCE (16 décembre 2011), «La très grande Récession. Perspectives économiques mises à jour pour les grands pays développés en 2012», Les notes N°9 de l'OFCE.
- Parlement bruxellois (16 décembre 2011), «Ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2012», Parlement bruxellois.

- Parlement bruxellois (16 décembre 2011), «Ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2011», Parlement bruxellois.
 - PCUD, «Pacte de Croissance Urbaine Durable», 21 avril 2011
<http://www.esr.irisnet.be/site13/plone/cbces/documents/PCUD-FR-signé.pdf/view>
 - PRDD, «Plan Régional de Développement durable, Synthèse - État des Lieux», Exposé du Ministre-Président Charles Picqué, Séance plénière du 26 avril 2011, Région de Bruxelles-Capitale.
 - Taylor P., Hoyer M., Pain K., Vinciguerra S. (2010), «Extensive and Intensive Globalizations: Explicating the Low Connectivity Puzzle of US Cities Using a City-dyad Analysis», GaWC Research Bulletin N°369.
 - Thys, S., «Réalités et défis de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale», Cahier de l'ADT n7, Bruxelles dans 20 ans, 2009.
 - Université de Rennes I. , société MGDIS, «Innover dans les pratiques. Livre blanc : le suivi-évaluation pour un pilotage optimisé de l'action publique», 2008.
 - Vaessen A., «Pratiques de suivi dans le Plan Marshall 2.Vert», Powerpoint présenté dans le cadre du Certificat Interuniversitaire «Évaluation des Politiques Publiques», 2011 (non diffusé).
 - Vandermotten, Ch., Leclercq E., Cassiers, T., Wayens, B., «États Généraux de Bruxelles- L'économie bruxelloise», Brussels Studies, note de synthèse n°7, 26 janvier 2009.
 - Vandermotten Ch., Van Hamme G., Beys N. (dir.), «Les évolutions économiques en Région de Bruxelles-Capitale et leurs impacts sociaux», ULB (IGEAT), 2004.
 - Vandermotten, Ch., «Évolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles», CCFE, Bruxelles, Février 2008.
-

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	Perspectives internationales, 2010-2013	5
TABLEAU 2 :	Chiffres-clés pour la Belgique	9
TABLEAU 3 :	Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2010	12
TABLEAU 4 :	Structure de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires en 2009, Région de Bruxelles-Capitale, en euros courants	14
TABLEAU 5 :	Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2010	25

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 :	Confiance des consommateurs bruxellois : publication des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale depuis février 2012	15
ENCADRÉ 2 :	Indicateur de retournement conjoncturel	16
ENCADRÉ 3 :	Structure du New Deal Bruxellois	36
ENCADRÉ 4 :	Distinction et articulation entre suivi et évaluation	40

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 :	Évolution de la production industrielle et du commerce dans le monde, 2007-2011	6
GRAPHIQUE 2 :	Cours du pétrole et taux de change euro/dollar	8
GRAPHIQUE 3 :	Enquête sur la conjoncture auprès des entreprises et des consommateurs, zone euro, 2007-2012 (solde des réponses, centré réduit)	8
GRAPHIQUE 4 :	Enquêtes sur la conjoncture auprès des entreprises et des consommateurs, Belgique, 2007-2012 (solde de réponses, centré réduit)	10
GRAPHIQUE 5 :	Indicateur de retournement conjoncturel	16
GRAPHIQUE 6 :	Exemple de l'indicateur de retournement conjoncturel	16
GRAPHIQUE 7 :	Évolution conjoncturelle de l'indice national de production, Industrie (2000=100)	18
GRAPHIQUE 8 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC (millions d'euros)	18
GRAPHIQUE 9 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC (millions d'euros)	18
GRAPHIQUE 10 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC (millions d'euros)	19
GRAPHIQUE 11 :	Perspectives de demande à trois mois dans le commerce, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)	19
GRAPHIQUE 12 :	Prévisions d'achats importants des ménages bruxellois (solde de réponses, centré réduit)	19
GRAPHIQUE 13 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC (millions d'euros)	19
GRAPHIQUE 14 :	Évaluation des carnets d'ordres dans la construction, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)	20
GRAPHIQUE 15 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et Communications, RBC (millions d'euros)	20
GRAPHIQUE 16 :	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Immobilier, Location et Services aux entreprises, RBC (millions d'euros)	20
GRAPHIQUE 17 :	Perspectives d'activité dans les services, résultats d'enquêtes (solde de réponses, centré réduit)	20
GRAPHIQUE 18 :	Prévisions de la situation économique des douze prochains mois en Belgique des ménages bruxellois (solde de réponses, centré réduit)	21
GRAPHIQUE 19 :	Taux d'intérêts de référence pour la marge d'intermédiation bancaire	21
GRAPHIQUE 20 :	Encours et flux effectifs de crédits, Belgique (millions d'euros)	22
GRAPHIQUE 21 :	Nombre d'entreprises actives, 2008-2011	23
GRAPHIQUE 22 :	Créations d'entreprises, 2008-2011	23
GRAPHIQUE 23 :	Cessations d'entreprises, 2008-2011	23
GRAPHIQUE 24 :	Faillites d'entreprises, 2008-2011	24
GRAPHIQUE 25 :	Évolution conjoncturelle des faillites dans la branche du commerce	24
GRAPHIQUE 26 :	Évolution conjoncturelle des faillites dans la branche de la construction	24
GRAPHIQUE 27 :	Évolution du nombre de salariés, 2008-2011	27
GRAPHIQUE 28 :	Évolution trimestrielle du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et du nombre de salariés bruxellois	27
GRAPHIQUE 29 :	Prévisions d'embauche dans les principaux secteurs en Région de Bruxelles-Capitale (solde des réponses, indice centré réduit)	27
GRAPHIQUE 30 :	Évolution du nombre de DEI à Bruxelles, 2008 - 2012	28

GRAPHIQUE 31 : Contribution à la croissance trimestrielle du nombre de DEI par classe d'âge	28
GRAPHIQUE 32 : Contribution à la croissance trimestrielle du nombre de DEI par niveau de qualification	28
GRAPHIQUE 33 : Évolution du chômage au cours des douze prochains mois selon l'enquête auprès des consommateurs à Bruxelles (solde de réponses, indice centré réduit)	29
GRAPHIQUE 34 : Part dans l'emploi bruxellois des branches sectorielles en 2009 et participation à la croissance entre 1999 et 2009	31
GRAPHIQUE 35 : Proportion d'emplois très qualifiés (universitaires et assimilés) par branche d'activité en RBC et dans le reste de la Belgique, moyenne 2007-2009	31
GRAPHIQUE 36 : Répartition de l'emploi bruxellois en fonction du niveau de qualification et du lieu de provenance des travailleurs, moyenne 2007-2009	31
GRAPHIQUE 37 : Répartition des populations régionales de 25 à 64 ans en fonction du plus haut diplôme obtenu, moyenne 2007-2009	32
GRAPHIQUE 38 : Taux d'emploi de la population régionale âgée de 15 à 64 ans par niveau de qualification, moyenne 2007-2009	33



Institut Bruxellois
de Statistique et d'Analyse

Recherche



NL

EN

FR

Accueil

Thèmes

Chiffres

Publications

À propos de l'IBSA

Contact

Vous êtes ici : Accueil

À la Une...



Contact direct

Des statistiques à portée de clic?

Surfez sur le nouveau site internet de l'Institut
Bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Vous y trouverez toutes les statistiques sur la
Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les
publications socio-économiques de l'Institut relatives
aux enjeux bruxellois.

www.ibsa.irisnet.be

Nouvelles

- 27.03/2011
- 22.03/2011
- 08.03/2011
- 28.02/2011
- 27.02/2011

Publications



Baromètre conjoncturel n°22
octobre 2011



Houï-Dou 2012
février 2012



Cahiers de l'IBSA n°2
juin 2010



Monitoring
des quartiers
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Le saviez-vous ?

Quelle est la rue commerçante la plus chère de la Région ?

© 2012 Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés
E.R.: C. Lamouline, Secrétaire général
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2012/6374/219



9 789078 580010

ISBN 9078580011